

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 30 NOVEMBRE 1929

PRÉSIDÉE PAR

M. LOUIS-MARIE CORDONNIER

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

PROGRAMME DE LA SÉANCE

1° *La Fontaine de Pristina* (Fragment du 3° acte) : *Danses serbes*. — M. ROBERT DUSSAUT.

2° Discours de M. le PRÉSIDENT.

3° Proclamation des grands prix de Peinture, de Sculpture, d'Architecture, de Gravure en médailles, de Composition musicale et des prix décernés en vertu de diverses fondations.

4° *Notice sur la vie et les œuvres* de M. ANDRÉ MESSAGER, membre de l'Académie, par M. Ch.-M. Widor, secrétaire perpétuel.

5° Exécution de la scène lyrique qui a remporté le premier grand prix de composition musicale, et dont l'auteur est M^{lle} JACQUELINE-ELSA BARRAINE, élève de MM. PAUL DUKAS, et HENRI BUSSER.



165890

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

Du samedi 30 novembre 1929

DISCOURS

DE

M. LOUIS-MARIE CORDONNIER

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Suivant la tradition, je viens évoquer, devant vous, le souvenir des éminents Confrères décédés dans le cours de l'année, saluer leur Mémoire, et offrir aux jeunes lauréats du prix de Rome nos félicitations et nos vœux!

Ainsi est la vie!

Pour les uns, après un voyage parfois heureux, le plus souvent bien rude, c'est la campagne achevée et l'arrivée au port que, désormais, ils ne quitteront plus! Pour les autres, c'est le départ à l'aurore d'une journée qui paraît toujours belle, avec les enthousiasmes et l'audacieuse assurance de la jeunesse!

D'un regard attristé nous voyons les premiers dis-

paraître tandis que, avec un orgueilleux espoir, notre pensée accompagne les derniers!

L'année 1929 a été, pour nous, particulièrement cruelle! Tour à tour nous avons perdu nos confrères André Messenger, Henri Gervex, Ernest Laurent, Dagnan-Bouveret, membres titulaires, ainsi que Vincenzo Gemito, Octave Van Rysselberghe et Thomas Hastings, membres correspondants.

J'ai souvenir qu'au moment d'une élection à l'Académie des Beaux-Arts où André Messenger avait posé sa candidature, Saint-Saëns faisait remarquer que nul ne représentait mieux la musique française.

Tout à l'heure, avec cette science de la musique qui fait autorité, notre secrétaire perpétuel vous rappellera les mérites de Messenger. Il vous fera comprendre les amers regrets que sa mort laisse parmi nous.

Bientôt un nouveau deuil. En juin, Henri Gervex nous était ravi.

Né en 1852, il s'était senti, tout jeune, attiré vers la peinture. Entré bientôt à l'École des Beaux-Arts, admirateur assidu des Maîtres anciens, s'il fut formé par une discipline classique, il n'en conserva que mieux ses qualités d'indépendance et de réalisme qui devaient consacrer son talent.

Son œuvre est considérable, brillante et variée. Elle compte, à côté de nombreux et beaux portraits, à côté des représentations de grandes scènes officielles, telles que la *Distribution des Récompenses à l'Exposition de 1889*, le *Couronnement du Tsar Nicolas II* et le *Panorama du siècle*, des scènes plus modestes où sa nature ardente, géné-

reuse et impressionnable pouvait se donner libre cours.

Rolla, qui fut l'objet de si vives polémiques, et *Maternité* assurèrent définitivement sa réputation.

Peintre à la mode, très répandu dans le monde parisien où son talent, sa distinction, son humeur si alerte et la finesse de son esprit lui créaient les plus précieuses relations, alliant avec virtuosité la délicatesse de l'expression à la distinction de la couleur, il poursuivit ainsi une carrière désormais heureuse et fertile.

Enfin, admis en 1913 en notre Compagnie, il y succédait à Aimé Morot.

C'est la postérité qui, de nous, juge en dernier ressort; il semble pourtant qu'elle consacrera le nom du peintre de *Rolla* et de *Maternité*.

Peu de temps après, Ernest Laurent disparaissait.

Né à Paris, il subit de son père, décorateur, les premières influences qui décidèrent de sa destinée.

Comme Gervex, il passa par l'École des Beaux-Arts, où il entra à l'atelier de Lehmann.

Il remporta un premier succès au Salon de 1885 et une bourse de voyage qui lui permit de parcourir l'Italie. C'est l'Italie qui va imprimer en lui le sentiment pour ainsi dire mystique dont ses œuvres porteront la marque et qui caractérisera son talent.

A peine de retour à Paris, il remporte le grand prix de Rome avec une composition qui comptera parmi les meilleures : *Le Christ guérissant le paralytique*.

Et le voici de nouveau parcourant le pays de ses rêves; cette fois c'est Assise qui va le retenir.

Ceux qui ont eu le bonheur de le connaître devinent

combien ces sites consacrés à la fois par leur magnifique, touchante et éternelle beauté, par les pieux et poétiques souvenirs franciscains dont ils sont imprégnés et qui encadrent cette douce figure du « Poverello », ceux-là devinent l'influence que leur spectacle aura sur l'imagination sensible et délicate du jeune artiste.

C'est là qu'il se fait tel qu'il restera durant toute sa carrière.

Pour lui, la peinture devient une sorte de sacerdoce dans lequel il apporte une droiture et une conscience qui ne se démentiront jamais, la sincérité et l'émotion qui lui feront exprimer avec une simplicité voulue et empreinte d'un grand charme, les moindres accents de la vie et respecter les lois discrètes et souveraines de la Beauté.

Professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, il s'y attira, par son enseignement, l'affection et le respect de ses élèves qui l'adoraient.

En février 1919, il entra à l'Académie où il prenait place au fauteuil qu'avait occupé Carolus Duran.

Gardons son souvenir comme celui d'un noble artiste, d'un homme dont la volonté aurait pu paraître intransigeante si l'on n'eût su qu'elle ne fut jamais guidée que par le respect du bien et le culte fervent du beau.

Hélas! la série de nos deuils déjà longue n'était pas close, il semble que l'impitoyable faucheuse ait voulu s'acharner contre notre Compagnie.

Une dernière et bien cruelle épreuve nous était encore réservée : après une longue maladie stoïquement supportée, notre regretté confrère Jean Dagnan-Bouveret était terrassé!

Nulle perte ne pouvait nous être plus sensible!

Je voudrais, empruntant à notre éminent confrère M. René Bazin, de l'Académie française, une touchante anecdote sur Dagnan-Bouveret, mettre en lumière devant vous les hautes qualités de son tempérament d'artiste, en même temps que celles de l'homme.

« Bien avant sa vingtième année, écrit M. René Bazin, il était arrivé à Paris, rêvant d'apprendre la peinture. Même en ces temps lointains, la vocation était aventureuse. Il se réjouissait et tremblait à la pensée de rencontrer un maître du grand art. Un de ses parents avait préparé la rencontre, l'avait même rendue inévitable, ayant trouvé le moyen de loger l'apprenti, tout en haut, dans la maison qu'habitait le père Corot. L'enfant fut introduit, un jour, dans l'atelier où travaillait un homme assez semblable à ceux des villages familiers, et qui fumait une grosse pipe.

« — On m'a dit que tu voulais faire de la peinture, mon petit?

« — Oui, Monsieur Corot.

« — Tu as l'air d'un agneau. Ne te trouble pas! Un petit agneau, ça vaut mieux qu'un faux lion.

« — Oui, Monsieur Corot.

« — Lorsque ton heure aura sonné, tu prendras tes pinceaux, ta palette, ton pliant; tu iras t'asseoir devant un paysage. On est seul, on ouvre les yeux, on les ferme, on les rouvre, on se penche, et, avec des couleurs, on tâche de raconter ce qu'on a vu: pas autre chose. Ça ne veut pas dire qu'on réussisse toujours! Tiens, par exemple...

« Le maître s'était levé; il alla prendre, au bout de l'atelier, une toile appuyée le long de la plinthe, à contre-jour. C'était un croquis de paysage, plus feuillu qu'un taillis de douze ans.

« — Tu comprends bien, reprit le grand Corot montrant le corps du délit, que voici une étude qui n'est pas bonne. Sûrement, je n'avais pas bien vu : jamais les petits oiseaux ne seraient venus chanter là dedans. Toi, petit Dagnan, tu les feras chanter!

« — J'essayerai, Monsieur Corot. »

Il essaya comme il le promit et ses œuvres montrent combien il réussit.

Tel était l'homme qui, entrant à l'École des Beaux-Arts, prit place à l'atelier de Gérôme.

Puis il débuta dans nos salons annuels, où il acquit bientôt une influence prépondérante.

On se souvient de ses premiers essais : scènes intimes et pittoresques où s'annoncent déjà son savoir, son habileté, sa sincérité et la finesse de son esprit.

Dans ses portraits, il ne se contente pas de reproduire les formes, il les scrute, il les dissèque et parvient jusqu'à l'esprit et jusqu'à l'âme du modèle dont il découvre le caractère qu'il exprime d'une façon à la fois noble et fidèle!

Puis il s'achemine naturellement vers de plus larges compositions comme dans ses *Conscrits*, son *Musicien*, dans *la Forêt*, ses *Bretonnes au Pardon* et enfin dans une œuvre capitale *La Cène* qui achève de le classer au premier rang.

La noblesse de l'expression n'exclut pas chez lui la sincérité du détail, l'impression d'ensemble reste empreinte

de grandeur et de sentiment vrai sans que, pour cela, le morceau soit négligé.

Entré à l'Académie en 1900, il a longtemps siégé parmi nous. Il apportait dans nos jugements et dans nos délibérations une sûreté, une loyauté et une fermeté de conscience qui nous étaient un tribut précieux. Sa disparition laissera un grand vide parmi nous.

Permettez-moi encore d'ajouter les éloges si hautement mérités et si heureusement exprimés par lesquels M. René Bazin achevait son étude nécrologique :

« Cette âme était belle de noblesse native, de conscience, d'amour. Pour lui, le beau touchait au bien. Ame inquiète aussi qui se défiait d'elle-même et ne trouva longtemps qu'en son art le surnaturel et le divin. Mais, au cours d'une longue maladie, il finit par le trouver au-dessus de son art. »

On cite ce mot admirable que Dagnan prononça vers la fin : « Au fond, ma meilleure œuvre, c'est encore ma douleur ! »

Nous ne pouvons que nous incliner, Messieurs, nous incliner bien respectueusement devant un homme de cette trempe et un artiste de cette valeur, et assurer sa mémoire d'un impérissable souvenir.

Parmi nos membres correspondants, le sculpteur Vincenzo Gemito occupait une place de marque.

Né à Naples en 1852, il se fit pour ainsi dire lui-même : à quinze ans, il connut un premier succès avec un *Brutus*. Puis en vinrent d'autres aux salons de Paris. Il obtint enfin une médaille d'or à l'Exposition Universelle de 1878 et un Grand prix en 1900.

Chez lui, la virtuosité le dispute à la profondeur et à la sincérité de l'observation.

Sa vie s'acheva en apothéose. Au printemps de 1927, le Chef du gouvernement italien venait lui offrir, en même temps que le Prix national, l'hommage de ses concitoyens.

Avec Octave Van Rysselberghe, architecte, nous perdons encore un artiste de race.

Épris, lui aussi, de l'Italie, il subit son influence dans ses premières œuvres. Ses visions de beauté l'impressionnèrent fortement, et les œuvres importantes qu'il laisse en Belgique témoignent de son amour du beau et en même temps de son souci des réalités.

Que ce fût à Bruxelles, à Gand, à Westende, à Monte-Carlo, à Saint-Pétersbourg, la souplesse de son talent lui permettait de s'adapter aux besoins et aux milieux différents auxquels il devait satisfaire.

Enfin, nous avons à déplorer encore la disparition d'un autre Correspondant étranger, Thomas Hastings, architecte à New-York.

Il fut élève de notre École des Beaux-Arts où sont passés tant d'architectes américains. Il y eut pour maître l'incomparable Jules André.

A son retour en Amérique, il y édifia de nombreuses et considérables constructions, parmi lesquelles la Bibliothèque publique de la 5^e avenue à New-York, les bâtiments de la Chambre et du Sénat et l'Amphithéâtre d'Arlington à Washington, pour ne citer que les plus connues, ainsi qu'une quantité d'hôtels particuliers et d'édifices divers.

Nous saluons en lui l'élève formé à notre École. Il appliqua avec bonheur dans son pays les leçons qu'il avait reçues chez nous.

En rendant hommage à nos morts, nous tenons à les confondre dans nos profonds et unanimes regrets.

MES JEUNES CAMARADES,

Permettez, qu'après avoir évoqué ainsi ce douloureux passé, je vous salue et je vous félicite, vous qui êtes l'avenir!

Cet avenir dépend de vous! Il sera ce que vous le ferez!

M. Albert Besnard, ici même, nous disait qu'assistant à Rome à un concert dirigé par Saint-Saëns, il avait été frappé des enthousiastes applaudissements, des triomphales ovations avec lesquels un public transporté soulignait l'éclat de sa gloire et l'honneur qui en revenait à la France. « Et pourtant, ajoutait-il, ce triomphateur, qui le croira, gardait au fond de l'âme un regret qu'il exprimait non sans amertume : celui de n'avoir pas habité la villa Médicis en qualité de prix de Rome. »

Ce regret, vous le retrouvez aussi sincère et aussi profond chez tous les artistes, quelque retentissants que soient les succès qui ont couronné leur carrière.

A vous ce bonheur est réservé.

Ayez-en pleine conscience. Et d'ailleurs, il vous suffira de le connaître pour que vous en mesuriez tout le prix!

Vous allez à votre tour fouler cette glorieuse terre de Rome, où tant d'illustres artistes vous ont précédés.

Que leur exemple vous guide, que leur souvenir ne vous quitte pas ! Il faut que de votre séjour vous gardiez un besoin de grandeur. Notre art traverse, aux heures présentes, une période particulièrement critique ! Notre génie national est travaillé par des ferments corrupteurs apportés de l'étranger qui, en l'attirant vers la laideur, menacent son ascension vers l'idéal et vers le beau. Aussi, dépositaires de nos immortelles traditions, c'est en vous que nous mettons notre espoir.

Vous allez, à l'abri des préoccupations et des besoins matériels de la vie, pouvoir rêver à l'aise, écouter ce qui se passe au plus intime de vous-même et vous recueillir. Il s'agit, pour vous, de vous connaître, de ne jamais descendre, de vous élever toujours !

C'est sur les sommets que vous atteindrez la véritable et sereine beauté.

Nos vœux vous accompagnent.

Pour bien voir, il vous faut bien regarder ; il vous faut être ému et laisser libre cours aux élans de votre sensibilité. Maintenant en pleine possession de vos moyens d'expression, grâce à de longues et persévérantes études, vous aurez quelque chose à dire, vous pourrez le bien dire et nous faire partager vos émotions. Vous serez alors de véritables artistes ! Vous serez de votre temps, vous serez de tous les temps !

Goethe a dit : Qui a bien vu Rome en garde du bonheur pour la vie !

Puissiez-vous aborder la ville Éternelle d'un cœur profondément épris de tout ce qui est beau, de tout ce qui est noble, de tout ce qui vrai !

GRANDS PRIX

DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

PEINTURE

Le sujet proposé était : *L'Adieu*.

L'Académie a décerné le grand prix à M. Jules-Alfred GIESS, né à Morschewiller (Haut-Rhin), le 21 avril 1901, élève de M. Pierre Laurens;

Un premier second grand prix a été décerné à Gabriel-Alphonse GÉNIÉIS, né à Paris, le 27 janvier 1904, élève de MM. Pierre Laurens et Louis Roger;

Un deuxième second grand prix à M. Georges-Robert CHEYSSIAL, né à Paris, le 9 décembre 1907, élève de M. Pierre Laurens.

SCULPTURE

Le sujet du concours était : *L'Été (vision antique)*.

L'Académie a décerné le grand prix à M. Félix-Mathieu JOFFRE, né à Mareuil-en-France (Seine-et-Oise), le 26 mars 1903, élève de M. Jean Boucher;

Un premier second grand prix à M. Robert-Fleury COIN, né à Saint-Quentin, le 17 décembre 1901, élève de M. Injalbert;

Un deuxième second grand prix à M. Paul-Jean-Sébastien GUÉRY, né à Caux (Hérault), le 2 mars 1898, élève de M. Injalbert.

ARCHITECTURE

Le programme donné par l'Académie était :

Le Palais de l'Istitut.

L'Académie a décerné le grand prix à M. Jean-Karl NIERMANS, né à Paris, le 14 décembre 1897, élève de MM. Pontremoli, Umbdenstock et Tournon ;

Un premier second grand prix à M. Germain GRANGÉ, né à Vienne (Isère), le 17 août 1897, élève de MM. Pontremoli et Tony Garnier ;

Un deuxième second grand prix à M. André HILT, né à Paris, le 2 février 1906, élève de MM. Defrasse, Madeline et Marrast.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE

Le sujet du concours était :

Une Médaille olympique.

Le grand prix a été décerné à M^{lle} Jeanne-Antoinette GUZMAN, née à Dijon, le 13 avril 1904, élève de MM. Patey, Sicard et Carli ;

Un premier second grand prix à M. Louis-Charles MULLER, né à Vénissieux (Rhône), le 22 février 1902, élève de M. Patey.

Il n'a pas été décerné d'autre récompense.

COMPOSITION MUSICALE

Le sujet du concours était une cantate à trois personnages, intitulée :

La Vierge guerrière, par M. A. FOUCHER.

L'Académie a décerné le grand prix à M^{lle} Jacqueline-Elsa BARRAINE, née à Paris, le 13 février 1910, élève de MM. Paul Dukas et Henri Busser;

Un premier second grand prix à M. Tony AUBIN, né à Paris, le 8 décembre 1907, élève de MM. Paul Dukas et Noël Gallon;

Un deuxième second grand prix à M. Sylver CAFFOT, né à Mantes (Seine-et-Oise), le 1^{er} décembre 1903, élève M. Paul Vidal.

PRIX DÉCERNÉS EN VERTU DE DIVERSES FONDATIONS

PRIX LEPRINCE

Les intérêts de cette fondation, qui doivent être partagés, chaque année, entre les jeunes artistes qui ont remporté les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, sont attribués, cette année, à M. GIESS, peintre; M. JOFFRE, sculpteur; M. NIERMANS, architecte; M^{lle} GUZMAN, graveur en médailles.

PRIX TRÉMONT

L'Académie, en raison des disponibilités, a décerné *cinq cents francs* à M. GÉNIÉIS, peintre; *cinq cents francs* à M. COIN, sculpteur, et *mille francs* à M. R. LAPARRA, musicien.

PRIX GEORGES LAMBERT

Ce prix, de la valeur de *seize cents francs*, a été partagé entre M^{mes} FLORIMOND et GARRON-ZIÉGLER.

PRIX ACHILLE LECLÈRE

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est destiné à l'auteur du meilleur projet d'architecture sur un sujet mis au concours par l'Académie.

L'Académie a décerné le prix à M. A. HARDY; deux mentions : l'une à M. J.-F. ROY, l'autre à M. A. SALLEZ.

PRIX CHARTIER

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, destiné à encourager la musique dite de chambre, en faveur d'un auteur français qui se sera distingué dans ce genre de composition, a été décerné à M. Pierre KUNG, compositeur de musique.

PRIX JEAN LECLAIRE

Un prix Jean Leclaire a été décerné à M. Roger VISSUZAINÉ, qui a obtenu le plus grand nombre de valeurs à l'École des Beaux-Arts.

Un autre prix a été décerné à M. Félicien DALLEST qui, passant de la 2^e classe dans la 1^{re}, a mis le moins de temps à remplir les conditions imposées à cet effet par les règlements de l'École des Beaux-Arts.

FONDATION DUBOSC

Le revenu de cette fondation, qui est annuellement de *sept mille neuf cents francs*, a été partagé également, suivant les intentions de l'auteur, entre les logistes peintres et les logistes sculpteurs des concours de 1929.

FONDATION DELANNOY

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, attribué, chaque année, à l'élève qui a remporté le grand prix de Rome en architecture, a été décerné à M. NIERMANS.

FONDATION AMBROISE THOMAS

Ce prix annuel, d'une valeur de *douze cents francs*, a été partagé entre les jeunes musiciens admis au concours définitif du grand prix de Rome, M^{lle} BARRAINE, MM. VAUBOURGOIN, TONY AUBIN, FAVRE, J. DUPONT, CAFFOT.

FONDATION LUSSON

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, délivré tous les ans à l'élève architecte qui a obtenu le second grand prix de Rome, a été attribué à M. GRANGE, premier second grand prix d'architecture.

FONDATION LABOULBÈNE

Le revenu de cette fondation (2550 fr.), attribué tous les ans, par portions égales, aux artistes peintres admis en loge, a été partagé entre M^{lle} PILLET, MM. GISS, DE GRAMMONT, TELLIER, CHEYSSIAL, GÉNIÉIS, RONSIN, BRAYER, DELPECH, CHAUVET.

FONDATION CAMBACÉRÈS

Ce prix, destiné à récompenser les jeunes artistes qui ont remporté le premier second grand prix de peinture, le premier second grand prix de sculpture et le premier grand prix de gravure, soit en médailles, soit en taille-douce, a été attribué à M. GÉNIÉS, peintre, et à M. COIN, sculpteur.

FONDATION PIGNY

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, décerné, chaque année, à l'architecte ayant remporté le second grand prix au concours de Rome, est attribué à M. GRANGE.

PRIX LÉON BERTAUX

Ce prix annuel, à décerner à l'élève, femme sculpteur ou peintre, qui sera admise à monter en loge pour le concours du prix de Rome, soit de sculpture, soit de peinture, a été attribué à M^{lle} BOULAY, sculpteur.

PRIX HAUMONT (1.800 fr.)

Ce prix, institué pour aider les jeunes paysagistes à se perfectionner dans leur art, a été prorogé à 1930.

FONDATION SANFORD SALTUS (500 fr.)

Ce prix annuel de *cinq cents francs* en faveur de l'auteur d'un tableau de bataille admis aux Expositions des Beaux-Arts de Paris, a été prorogé à 1930.

FONDATION VEUVE BEULÉ

Ce prix, qui doit être donné au pensionnaire de la Villa Médicis à Rome, peintre, sculpteur ou musicien qui, étant à sa dernière année de séjour à la Villa, aurait fait cette année-là l'œuvre jugée la meilleure par l'Académie, a été décerné à M. DUSSAUT, compositeur de musique.

PRIX KARL BEULÉ

Cette bourse de voyage, d'une valeur de *quinze cents francs*, destinée à un peintre non encore récompensé, s'étant déjà fait remarquer comme orientaliste, a été décerné à M. BERJONNEAU.

PRIX GABRIEL FERRIER

Ce prix est décerné tous les ans par un jury spécial, dont la décision est soumise à la ratification de l'Académie, à l'auteur d'un tableau de figure ou d'histoire exposé au Salon des Artistes français, a été décerné à M. HOFFBAUER.

FONDATION DE CAEN

Les revenus de cette fondation, à répartir entre les pensionnaires de l'Académie de France, peintres, sculpteurs et architectes, à leur retour de Rome à Paris, ont été décernés à M^{lle} Odette PAUVERT, MM. AUBINE et JONCHÈRE, sculpteurs et AUDOUL, architecte.

PRIX LE GUAY-LEBRUN

Ces trois prix, de *neuf mille francs* chacun, destinés à récompenser chaque année un peintre, un sculpteur et un dessinateur, ont été décernés à M. A. LAGRANGE, peintre, M. VÉZIEN, sculpteur, et à M. BRAUNWALD, dessinateur.

PRIX DESPREZ

Sur les arrérages de la fondation, destinée à récompenser des œuvres de sculpture, l'Académie a décerné cette année ce prix de *mille francs* à M. SPRANCK.

PRIX BRIZARD

Ce prix, destiné à récompenser alternativement l'auteur d'une marine et celui d'un paysage, et qui devait l'être cette année à l'auteur d'un paysage, a été prorogé à 1930.

PRIX EUGÈNE PIOT

Sur les arrérages de cette fondation, destinée à récompenser alternativement une production de peinture ou de sculpture, l'Académie a décerné, en 1929, un prix à M. NARBONNE, peintre.

PRIX ANTOINE-NICOLAS BAILLY

Ce prix, destiné à l'auteur d'un ouvrage sur l'architecture, a été décerné à M. RAUGEL.

PRIX JARY

Ce prix, institué en faveur du pensionnaire architecte qui a rempli toutes ses obligations envers l'État, est payé par le Ministère.

PRIX MEURAND

Ce prix, d'une valeur de *mille francs*, destiné à récompenser un jeune artiste peintre d'histoire ou de paysage a été décerné à M. DARGOUGE.

FONDATION VEUVE BUCHÈRE

Le revenu de *sept cents francs* de cette fondation, qui doit être employé chaque année en deux portions égales en

faveur d'une ou plusieurs jeunes filles élèves du Conservatoire, pour le perfectionnement de leur éducation musicale, et en faveur d'une ou plusieurs jeunes filles élèves du même établissement se destinant à l'art dramatique, a été partagé entre M^{lles} Georgette MATHIEU et Simone GUISSIN.

PRIX ÉDOUARD LEMAITRE

Ce prix est destiné à récompenser un jeune peintre de paysage.

En raison des disponibilités, deux prix ont été décernés : l'un à M. DELAUZIÈRES; l'autre à M. BARRAS.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE GRAVURE (1.400 fr.)

Ce prix a été décerné à M. PIEL.

PRIX GUSTAVE GERMAIN

Les arrérages de cette fondation, destinée à récompenser un artiste à son retour de Rome, ont été attribués à M. BRECHENMACHER, graveur.

PRIX FÉLIX DUBAN (1.500 fr.)

Ce prix, attribué au pensionnaire architecte à son retour de Rome, et après l'exposition, à Rome et à Paris,

de ses envois aux époques réglementaires, a été décerné à M. AUDOUL.

PRIX DOUBLEMARD

Ce prix, de la valeur de *dix-huit cents francs*, est destiné à établir un concours entre les élèves sculpteurs se préparant au Concours pour le Grand Prix de Rome en sculpture. Celui qui est proclamé le premier, à la suite de ce concours, reçoit *dix-sept cents francs*, le second *cent francs*.

Le premier prix a été décerné à M. Louis MULLER; le 2^e prix à M. Gaston CADENAT.

PRIX BORDIN

L'Académie a décerné deux prix de *trois mille francs* : l'un à M. HUARD, pour son ouvrage : *l'Art en Normandie*; l'autre à M. Marcel AUBERT, pour sa réédition, revue et augmentée, de *l'Architecture religieuse en France à l'époque romane*, par M. R. de Lasteyrie.

PRIX DUQUESNE-TRESSE

Ce prix, de la valeur de *cinq mille francs*, à décerner au grand prix de Rome de musique, a été attribué à M^{lle} BARRAINE.

PRIX DESCHAUMES

Ce prix, de la valeur de *quinze cents francs*, est attribué à de jeunes architectes se distinguant par leur aptitude pour leur art et par leurs bons sentiments à l'égard de leur famille.

L'Académie a prorogé ce prix à 1930.

FONDATION CLAMAGERAN-HÉROLD

Ce prix de *dix-huit cents francs*, fondé par M^{me} Hérold, veuve Clamageran, en faveur de l'élève musicien qui aura obtenu le second grand prix de Rome, a été attribué à M. TONY AUBIN, élève de MM. Paul Dukas et Noël Gallon

PRIX ROUYER

Ce prix, de *mille francs*, destiné à récompenser un relevé d'architecture française, a été prorogé à 1930.

FONDATION LECLERC-MARIA BOULAND

Ce prix, destiné à récompenser un artiste peintre ayant obtenu une mention au salon annuel, a été décerné à M. LÉONARD.

FONDATION JULES et CLARISSE TALRICH (300 fr.)

Ce prix, destiné à récompenser le meilleur élève du cours d'Anatomie de l'École nationale des Beaux-Arts, a été décerné à M^{lle} Marie CAUCHETIER.

FONDATION ARDOIN (1 600 fr.)

Les revenus de cette fondation, destinée à récompenser des *jeunes filles pauvres qui se destinent à la carrière des Arts*, ont été partagés également entre M^{lles} BOULAY et MONCEAUX.

PRIX MARILLIER DE LAPEYROUSE (1 600 fr.)

Ce prix, institué en faveur d'un ou plusieurs professeurs de piano (femmes), a été partagé entre M^{me} BARRIÈRE (1 000 fr.), et M^{lle} MERSON (600 fr.).

DON CHARLOTTE-NATHANIEL DE ROTHSCHILD

L'Académie a partagé également les arrérages de cette fondation, qui sont de *cinq mille francs*, entre cinq bénéficiaires choisis conformément aux généreuses intentions de la donatrice.

PRIX THORLET

La somme de *quatre mille francs*, mise à la disposition de l'Académie par l'Institut, a été ainsi partagée : M^{lle} J. DUPORTAL : *Catalogue manuscrit des gravures de la bibliothèque de l'Institut* (1 000 fr.); M. H. GILLOT, *Eugène Delacroix* (1 000 fr.); M. A. BLUM, *Les origines du livre à gravures en France* (1 000 fr.); M. V. FLIPO, *La cathédrale de Dijon* (500 fr.); M. BONNEROT, *La Sorbonne* (500 fr.).

FONDATION ANASTASI (5 000 fr.)

Cette fondation, instituée en faveur d'un peintre atteint de cécité, a les mêmes bénéficiaires.

FONDATION GOUVY (300 fr.)

Les arrérages de cette fondation doivent constituer une pension en faveur d'un musicien d'orchestre. Celle-ci a actuellement son bénéficiaire.

FONDATION DE M^{me} VEUVE CELLIER (700 fr.)

Cette pension annuelle, fondée en faveur d'un artiste peintre, a été attribuée cette année à M^{me} Veuve ARUS.

PRIX HENRIETTE FLAMENG

Ce prix, qui doit être attribué à un artiste malheureux, de préférence un démobilisé, a été décerné à M. DIDIER-TOURNÉ, peintre.

FONDATION CARTIER-BRESSON

Les arrérages de cette fondation, destinée à secourir les artistes (de préférence peintres) victimes de blessures ou de maladies contractées à la guerre, ont été partagés entre M^{me} veuve Marcel ROUX et M. J.-L. MORÉTEAU.

PRIX ARY SHEFFER (6 000 fr.)

Ce prix biennal, destiné à récompenser l'auteur de la meilleure gravure en taille-douce, exécutée par un artiste français, a été décerné à M. MAYEUR.

PRIX NOURY

Sur les revenus de cette fondation, un prix de 3 000 fr. a été décerné à M. BOUROULT; de 2 000 fr. à M. René AUBERT; de 2 000 fr. à M. Z. de WINTER pour les tableaux qu'ils ont exposés au Salon annuel.

—
PRIX MAXIME DAVID (400 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser l'auteur de la meilleure des miniatures présentées aux Expositions nationales des Beaux-Arts.

En raison des disponibilités, deux prix ont été décernés cette année : l'un à M^{me} LÉVY-ENGELMANN, l'autre à M^{me} RICHARD-VERGNE.

PRIX RICHTENBERGER (500 fr.)

Ce prix de *cinq cents francs*, destiné à récompenser, *tous les deux ans*, l'auteur du meilleur ouvrage sur la peinture de la Renaissance ou sur un des peintres des XIV^e, XV^e ou XVI^e siècles a été décerné à M. Maurice BUSSET.

PRIX LÉON BONNAT (2 600 fr.)

Les arrérages de ce prix, de *deux mille six cents francs*, à partager chaque année entre le premier et le deuxième second grand prix de Rome en peinture, ont été remis à M. GÉNIÉIS et M. CHEYSSIAL.

FONDATION REDON (4 000 fr.)

Ce prix de *quatre mille francs*, qui sera remis chaque année au pensionnaire architecte, au moment de son

retour de la Villa Médicis, s'il a rempli ses obligations réglementaires, a été attribué à M. AUDOUL.

PRIX GUSTAVE COURTOIS (3 400 fr.)

FONDÉ PAR M. DAGNAN-BOUVERET

Ce prix *annuel* de *trois mille quatre cents francs*, en faveur de l'auteur d'un tableau, — étude de nu ou portrait, se distinguant par ses qualités de construction ou de modelé — exposé au salon des Artistes Français ou de la Société Nationale des Beaux-Arts, a été décerné à M. X. BRICARD.

FONDATION LÉON BONNAT (6 500 fr.)

M. Léon Bonnat, membre de l'Institut, a légué à l'Académie le capital d'un prix de *six mille cinq cents francs* dont les arrérages seront distribués *chaque année* à des artistes peintres français dans le besoin. Le prix a été partagé entre cinq bénéficiaires.

PRIX HOULLEVIGUE (5.000 fr.)

Ce prix, attribué par l'Académie des Beaux-Arts à l'auteur d'une œuvre remarquable, produite dans le cours des quatre dernières années, en peinture, sculpture, architecture, gravure ou composition musicale, soit à un ouvrage sur l'Art ou l'histoire de l'Art avec ou sans

planches, publié dans le même délai, a été décerné à M. OCTOBRE, statuaire.

FONDATION ALFRED MOREAU (9 000 fr.)

Les arrérages de cette fondation qui sont de 9000 fr. ont été partagés entre six bénéficiaires, conformément aux généreuses intentions de la fondatrice.

PRIX HENRI LEHMANN (3 000 fr.)

Ce prix triennal de *trois mille francs* doit être attribué à un peintre n'ayant pas plus de vingt-cinq ans accomplis.

En raison des disponibilités, deux prix ont été décernés cette année : l'un à M^{lle} GIRAUDIAS, l'autre à M. JOUAULT, peintres.

PRIX TROYON (1 100 fr.)

Ce prix, attribué à l'auteur d'un tableau de paysage, a été décerné à M^{lle} Madeleine MASSONNEAU.

PRIX ESTRADE-DELCROS (8 000 fr.)

Ce prix, attribué à l'auteur d'une œuvre de mérite, a été décerné à M. GASQ, statuaire.

PRIX DURAND (3 000 fr.)

Ce prix, attribué à l'auteur d'une gravure en taille douce, a été décerné à M. DELZERS.

PRIX ALPHONSE DE ROTHSCHILD (12 000 fr.)

Ce prix, destiné à encourager les travaux d'un artiste de mérite, ou à récompenser une carrière artistique, a été partagé entre M. BOMPARD, peintre et M. FLORENT-SCHMIDT, compositeur de musique.

FONDATION BERNIER

Sur les arrérages de cette fondation, l'Académie a décerné des prix de : 2 000 francs à M. l'abbé LEROQUAIS : *Le bréviaire de Philippe le Bon*; 2 000 fr. à MM. François COURBOIN et Marcel ROUX : *La gravure française; Essai de bibliographie*; 2 000 fr. à M. E. GAVELLE : *Cornélis Engebrechtz*; 1 500 fr. à M. LOUIS CARRÉ : *Les poinçons de l'Orfèvrerie française*; 1 500 fr. à M. H. CLOUZOT : *La miniature sur émail en France*; 1 500 fr. à dom JEANNIN : *Mémoires liturgiques syriennes et chaldéennes*; 1 000 fr. à M. Henri DAVID : *J. Gamelin*.

CONCOURS DETOUCHE

DIT DESTOUCHES, DELAGE ET ROUX

Les prix annuels de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille-douce et de miniature, fondés par M. Roux, architecte, ont été décernés cette année, savoir :

PEINTURE :

2^e prix : M. WEILL, élève de M. Pierre Laurens;

Mentions : M. DE PÉTIGNY élève de M. Lucien Simon et
M^{lle} GIRAUDIAS, élève de M. Pierre Laurens.

SCULPTURE :

1^{er} prix : M. MORENON, élève de MM. Coutan et Carli;

2^e prix : M. DUMONT, élève de MM. Coutan et Carli;

3^e prix : M. DELABASSÉ, élève de M. Injalbert;

4^e prix : M. ANDRÉI, élève de M. Injalbert.

ARCHITECTURE :

Mention : M. BAILLAUD, élève de M. Héraud.

GRAVURE EN TAILLE-DOUCE :

1^{er} prix : M. LOUVRIER, élève de MM. Laguillermie,
Buland et Pierre Laurens;

2^e prix : M. VERGNIÈS, élève de MM. Laguillermie et
Delzers;

Mention : M. LÉMAGNY, élève de MM. Laguillermie et Pierre Laurens.

ENLUMINURE :

2^e prix : M. RAFFIN, élève de M. E. Laurent;

Mention : M^{lle} LESTIENNE, élève de M. Pierre Laurens.

PRIX DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

1928-1929

FONDATIIONS DE CAYLUS ET DE LA TOUR

Le prix DE CAYLUS (*tête d'expression*) a été décerné, dans la section de peinture, à M^{lle} FINK. Le prix de LA TOUR (*demi-figure peinte dite du torse*) a été prorogé à 1930.

GRANDES MÉDAILLES D'ÉMULATION

Une grande médaille d'émulation est attribuée aux élèves de l'École des Beaux-Arts qui, dans chacune des sections de peinture, de sculpture et d'architecture, auront compté dans le courant de l'année le plus grand nombre de succès.

Ces jeunes artistes sont :

MM. CHEYSSIAL, peintre; GUÉRY, sculpteur; VISSUZAINÉ, architecte.

PRIX ABEL BLOUET

Ce prix, décerné chaque année à l'élève de la première classe d'architecture qui a obtenu le plus de succès depuis son entrée à l'École, a été attribué à M. G. GRANGE.

PRIX JAÿ

Ce prix, attribué tous les ans à l'élève qui a obtenu le premier rang dans le concours de construction, a été décerné à M. MENUËL.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

PROGRAMME DES PRIX A DÉCERNER

PROGRAMME DES PRIX A DÉCERNER

CONCOURS POUR LES GRANDS PRIX DE ROME

Les concours pour les grands prix de Rome sont ouverts : tous les ans, pour la peinture, la sculpture, l'architecture et la composition musicale ; tous les deux ans, pour la gravure en taille-douce ; et tous les trois ans, pour la gravure en médailles et en pierres fines.

PRIX LEPRINCE (2.800 fr.)

Les intérêts de cette fondation sont distribués, chaque année, entre les jeunes artistes qui ont remporté les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure.

PRIX ALHUMBERT (600 fr.)

Ce prix est délivré, chaque année, soit au pensionnaire graveur en médailles, soit au pensionnaire graveur en taille-douce, au moment de son retour de Rome.

A défaut d'un graveur, le prix sera donné à un musicien ou à tout autre lauréat, dans les mêmes conditions.

PRIX DESCHAUMES (1.400 fr.)

Ce prix annuel a été fondé en vue d'encourager de jeunes architectes se distinguant par leur aptitude pour leur art et par leurs bons sentiments à l'égard de leur famille.

PRIX MAILLÉ-LATOURLANDRY (1.200 fr.)

Ce prix biennal, institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry, en faveur d'un artiste dont le talent, déjà remarquable, mérite d'être encouragé, sera décerné en 1930.

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

L'Académie propose les sujets suivants :

En 1930 pour la section de gravure :

L'art de la gravure et ses procédés depuis 1880.

Dépôt des manuscrits avant le 28 février 1930.

En 1931 pour la section de composition musicale :

Le prix sera décerné au meilleur ouvrage sur la musique ou l'histoire de la musique paru dans les cinq dernières années.

Dépôt des livres avant le 28 février 1931.

En 1932, pour la section de peinture :

Le peintre Largillière.

Dépôt des manuscrits avant le 28 février 1932.

En 1933, pour la section de sculpture :

La sculpture languedocienne au XII^e siècle.

Dépôt des manuscrits avant le 28 février 1933.

En 1934, pour la section d'architecture :

L'urbanisme parisien aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Dépôt des manuscrits avant le 28 février 1934.

Les manuscrits, pour chacun de ces concours, porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur.

Les étrangers pourront prendre part à ces concours, pourvu que leurs ouvrages soient écrits en langue française.

PRIX TRÉMONT (2.000 fr.)

Ce prix d'encouragement sera partagé chaque année entre deux jeunes peintres ou statuaires et un musicien.

PRIX GEORGES LAMBERT (1.600 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à des artistes ou à des veuves d'artistes, comme marque publique d'estime.

PRIX ACHILLE LECLÈRE (1.000 fr.)

Ce prix annuel, destiné à l'auteur du meilleur projet d'architecture sur un sujet mis au concours par l'Académie, et dont un programme spécial doit être publié le 23 décembre 1929, sera décerné en 1930.

Il ne peut être obtenu qu'une fois par le même concurrent.

Par décision de l'Académie du 10 mars 1906, la collaboration, dans l'exécution des projets, n'est plus admise.

PRIX CHARTIER (500 fr.)

Ce prix annuel, destiné à encourager la musique dite de chambre, en faveur d'un auteur français qui se sera distingué dans ce genre de composition, sera décerné en 1930.

PRIX DUC (3.700 fr.)

Ce prix biennal est destiné à encourager les *hautes études architectoniques*.

PROGRAMME

« A tous les âges, l'architecture a été la grande écriture de l'histoire, et celle de notre pays a fidèlement exprimé notre civilisation et nos mœurs, depuis la domination romaine jusqu'au siècle de Louis XIV inclusivement.

« Depuis cette époque, les signes et les formes qui

constituent les éléments de cette écriture n'ont pas suivi une marche régulière dans leurs transformations successives. L'esprit de l'art est devenu éclectique au lieu d'être organique, et il subit trop souvent l'influence du goût et des études historiques qui sont en faveur dans notre société. Par ce fait, le style de notre architecture n'a plus l'unité nationale qui caractérisait les époques passées, et il est menacé d'occuper un rang inférieur dans l'histoire de notre art.

« Il a donc semblé utile au fondateur de déterminer autant que possible, par des études spéciales et sous le patronage de l'Académie, le style et la forme des éléments de notre architecture moderne.

« Le but de ce concours n'est pas le renouvellement de ces exercices d'où naissent tous les jours, à l'École des Beaux-Arts, d'ingénieuses et brillantes compositions basées sur des programmes souvent complexes.

« Les concurrents, libres dans le choix de leurs compositions, peuvent présenter les sujets les plus simples : ce qui leur est particulièrement demandé, c'est qu'en faisant une juste application de l'architecture à nos mœurs et à nos usages, ils recherchent la beauté, riche ou simple, des éléments architectoniques ; c'est qu'ils présentent un résultat d'études qui rappelle les qualités diverses qui, aux belles époques de l'art, ont conquis l'admiration universelle.

« Afin de bien accentuer la forme, les profils et l'ornementation qui doivent déterminer le style et le caractère de l'architecture, les concurrents développeront par des détails, au dixième au moins, les parties de leur com-

position qu'ils jugeront les plus favorables à cette expression.

« Le plan ou les plans seront à une échelle libre.

« Les élévations et les coupes seront à une échelle de 0^m,02 pour mètre.

« Le concours, qui sera biennal, sera jugé par l'Académie des Beaux-Arts, après une exposition publique.

« Il est ouvert à tous les Français qui justifieront de leur nationalité. Les études couronnées resteront la propriété de l'Académie. »

Nota. — Seront admises pour prendre part au concours les études présentées dans les conditions ci-dessus prescrites, et faites d'après un monument dont l'exécution, par le concurrent, ne remonterait pas à plus de deux années en deçà du terme fixé pour la remise des ouvrages.

Les projets devront être adressés au Secrétariat de l'Institut avant le 15 mars de l'année du concours.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1930.

Dans le cas où le prix ne serait pas décerné, sa valeur serait, aux termes de la fondation, accordée aux études de l'architecte français, sans distinction d'âge, qui seraient jugées les plus dignes d'intérêt, au salon de l'Exposition publique qui coïncidera avec celle de ce prix biennal.

PRIX TROYON (1.100 fr.)

M^{me} Troyon a fondé un prix biennal à décerner par l'Académie, à la suite d'un concours dont le sujet sera un paysage.

Les concurrents devront être Français et âgés de moins de trente ans au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les tableaux destinés au concours ne doivent pas être signés. Ils doivent : 1^o être marqués d'un mot ou d'une devise reproduits sur l'enveloppe d'un pli cacheté qui contiendra le nom, l'adresse et l'extrait de l'acte de naissance du concurrent ; 2^o être encadrés d'une bande dorée (mat), de la largeur de 5 centimètres.

Ils seront reçus au Secrétariat de l'Institut jusqu'au 15 juillet de l'année du concours, à 4 heures.

Les dimensions de la toile seront : largeur 1^m,50; hauteur, 0^m,90.

Une exposition publique des tableaux aura lieu pendant les deux jours qui précéderont le jour du jugement, et pendant les vingt-quatre heures qui le suivront.

Ce prix, sera décerné, s'il y a lieu, en 1930.

Le sujet mis au concours est intitulé :

Courses de chevaux.

PRIX JEAN LECLAIRE (1.000 fr.)

L'Académie a décidé que deux prix, de *cinq cents francs* chacun, seraient décernés tous les ans :

1^o A l'élève *français* de première classe de l'École des Beaux-Arts, qui, dans l'année scolaire, aura obtenu le plus grand nombre de valeurs ;

2^o A celui des élèves *français* de l'École des Beaux-Arts qui, passant de la deuxième classe dans la première,

aura mis le moins de temps à remplir toutes les conditions imposées, à cet effet, par les règlements.

En cas d'égalité de temps, le prix serait attribué à l'élève qui aurait obtenu le plus grand nombre de valeurs dans l'ordre suivant :

- 1^o Sur projets rendus d'architecture ;
- 2^o Sur esquisses d'architecture ;
- 3^o Sur concours de construction.

PRIX CHAUDESAIGUES (2 annuités de 2.000 fr.)

Une somme de *quatre mille francs* sera remise en deux annuités de *deux mille francs*, après concours, à un jeune architecte, afin qu'il puisse séjourner pendant deux ans en Italie et y terminer ses études.

Les concurrents devront être Français et n'avoir pas trente-deux ans révolus au 1^{er} janvier de l'année du concours (1).

Lors de sa présentation au concours, chaque candidat prendra l'engagement, que stipule la testatrice, de consacrer, s'il remporte le prix, deux années consécutives à des études en Italie.

A la fin de la première année, le lauréat devra justifier, par la production de son portefeuille, de la nature de ses études, comprenant, en plus des aquarelles et croquis faits au cours de son voyage pour se rendre en Italie, des relevés géométraux accompagnés de détails cotés de

(1) La limite d'âge, antérieurement fixée à trente ans, a été portée à *trente-deux ans*, par décision de l'Académie du 24 février 1894.

divers motifs d'architecture ayant une importance suffisante pour témoigner d'études sérieuses de l'art. Ladite production, faite à l'Académie des Beaux-Arts, donnera lieu, en cas d'insuffisance ou d'un nombre trop restreint de notes, dessins, relevés ou croquis, à la suppression de la pension de seconde année.

Si les travaux exigibles après la première année et ceux de la seconde sont dignes d'être mis sous les yeux du public, l'exposition en aura lieu à l'École des Beaux-Arts, en même temps que celle des dessins du concours Chaudesaigues suivant.

Ce concours aura lieu de la façon suivante :

Premier concours d'essai.

Tous les jeunes architectes qui auront, au préalable, pris l'engagement dont il est parlé plus haut, entreront en loge pour y faire, en douze heures, une esquisse sur un sujet qui sera donné par la Section d'architecture de l'Académie des Beaux-Arts.

Douze esquisses pourront être choisies.

Le concours d'essai est fixé au premier jeudi du mois de septembre.

L'exposition de ces esquisses aura lieu le lendemain vendredi, et le jugement sera rendu par la Section d'architecture le surlendemain samedi.

Deuxième concours.

Les douze concurrents, admis à la suite de ce concours d'essai, entreront en loge le lundi matin pour faire, d'après

leurs esquisses, leurs dessins rendus. Ils sortiront de loge le samedi soir de la semaine suivante.

Les concurrents sont tenus d'exécuter leurs projets dans leur loge. L'introduction des études faites au dehors est interdite.

Le jugement aura lieu le samedi suivant, par l'Académie des Beaux-Arts, dans la forme ordinairement suivie, et l'exposition des dessins rendus, le lendemain du jugement.

Le concurrent choisi devra partir pour l'Italie dans un délai de trois mois après la date du jugement.

Le concours Chaudesaigues a lieu tous les deux ans.

L'Académie, dans sa séance du 24 février 1894, a ajouté au règlement ci-dessus les dispositions suivantes :

Le prix étant institué pour compléter les études d'un élève architecte, celui-ci a la faculté de continuer ces études pour l'obtention du grand prix de Rome et de décider s'il veut les prolonger. Suivant sa décision il lui sera loisible de profiter immédiatement des avantages de la fondation, au lieu d'ajourner son voyage jusqu'à l'époque où il ne pourrait plus concourir pour le grand prix de Rome.

Néanmoins, comme le prix Chaudesaigues se partage en deux annuités, le lauréat pourrait toujours faire la première partie de son voyage et recevoir alors la première allocation, puis revenir ensuite tenter la chance du grand prix; s'il ne l'obtenait pas, il pourrait aller accomplir la seconde année de son séjour en Italie, et, en revenant, si toutefois il n'a pas dépassé l'âge réglementaire, se présenter de nouveau au concours du prix de Rome.

Si, au contraire, il obtient le grand prix de Rome et qu'il n'ait accompli que la moitié de ses obligations et reçu la moitié de la valeur du prix Chaudesaigues, la seconde annuité de ce prix ne lui serait pas délivrée et resterait à la disposition de l'Académie.

Il va sans dire que si le lauréat n'avait fait aucun voyage et, par contre, n'avait reçu aucune allocation, s'il obtenait le prix de Rome,

dans ces conditions, il ne pourrait cumuler, et que la somme entière attribuée au prix Chaudesaigues resterait disponible pour un autre concours.

En résumé, le lauréat du prix Chaudesaigues aura la faculté : 1° de combiner ses époques de voyage suivant sa convenance; 2° de concourir au prix de Rome, mais il lui est interdit de cumuler les avantages des deux prix si, étant titulaire de l'un, il devient titulaire de l'autre.

Dans tous les cas, le premier voyage devra avoir une durée minimum de six mois pendant lesquels le lauréat devra faire les dessins qui lui sont demandés par l'Académie, et les envoyer à l'Institut avant l'achèvement de la première période de la pension; faute de quoi, la seconde annuité de cette pension ne lui serait pas accordée.

Le prix sera décerné en 1930

FONDATION DE CAEN

Conformément au testament de M^{me} la comtesse de Caen, les revenus de la fondation seront répartis entre les pensionnaires de l'Académie de France, peintres, sculpteurs et architectes, à leur retour de Rome à Paris.

PRIX MONBINNE (3.000 fr.)

Ce prix biennal sera décerné à l'auteur de la musique d'un opéra-comique en un ou plusieurs actes, que l'Académie aura jugé le plus digne de cette récompense, soit parmi les opéras-comiques qui auront été représentés, pour la première fois, dans le cours des deux dernières

années écoulées avant le jour où le jugement sera rendu, soit parmi ceux qui auront été, dans les quatre dernières années, soumis à l'examen de l'Académie, à titre d'envois de Rome.

A défaut d'un opéra-comique remarquable, le choix de l'Académie pourra se porter sur une œuvre symphonique, purement instrumentale ou avec chant, et de préférence sur une composition religieuse.

Aucune limite d'âge n'est fixée pour l'obtention du prix Monbinne; *la qualité de Français* est la seule exigée des concurrents.

Dans le cas où l'Académie des Beaux-Arts jugerait que l'auteur du livret d'opéra-comique ou des paroles écrites pour les autres compositions sus indiquées a concouru dans une mesure notable au succès de l'œuvre, l'Académie pourrait attribuer à cet auteur une part du prix ci-dessus, qui ne serait pas inférieure au tiers s'il s'agit d'un opéra-comique, et au quart s'il s'agit d'une des autres œuvres.

Ce prix sera décerné en 1930.

FONDATION DUBOSC (7.900 fr.)

Par son testament olographe en date du 22 juillet 1859, M. Charles Dubosc a pris les dispositions suivantes :

« Ayant commencé à poser en mil huit cent quatre, à l'âge de sept ans, et ayant continué à servir de modèle jusqu'à soixante-deux ans, j'ai donc passé ma vie avec

les artistes les plus distingués sous tous les rapports. Je veux qu'après mon décès la petite fortune que j'ai gagnée avec eux soit consacrée à une fondation utile aux artistes. En conséquence, j'institue pour légataire universel, en toute propriété, l'Institut de France (Académie des Beaux-Arts), pour disposer de ma succession de la manière suivante : il sera fait emploi, en rentes sur l'État, de tout ce qui composera ma succession, et les arrérages de cette rente seront, chaque année, distribués par égales portions aux jeunes peintres et aux jeunes sculpteurs reçus en loge pour le grand prix de Rome. Cette somme leur sera remise au moment de l'admission en loge. »

FONDATION DELANNOY (1.000 fr.)

Ce prix annuel est attribué à l'élève qui a remporté le grand prix de Rome en architecture.

FONDATION LUSSON (500 fr.)

Ce prix annuel est délivré à l'élève architecte qui a obtenu le second grand prix de Rome.

PRIX ROSSINI (deux prix de 3.000 fr.)

M. Rossini a légué à l'Académie des Beaux-Arts une rente de *six mille francs*, pour la fondation de deux prix, de *trois mille francs* chacun, à décerner à la suite d'un concours entre artistes français, le premier à l'auteur d'une

composition de musique lyrique ou religieuse, le second à l'auteur de l'œuvre poétique destinée à être mise en musique, avec les conditions ci-après :

« *L'auteur de la composition de musique lyrique ou religieuse devra s'attacher principalement à la mélodie. L'auteur des paroles, sur lesquelles devra s'appliquer la musique et y être parfaitement appropriée, devra observer les lois de la morale.* »

Les œuvres destinées à être mises en musique devront donner lieu à une composition pour deux, trois ou quatre voix, avec ou sans l'adjonction des chœurs, et d'une durée d'exécution d'une heure environ. En conséquence, pour se tenir dans cette limite, *les poèmes ne devront pas avoir plus de deux cents vers.*

Le concours de poésie, prorogé à 1930, sera clos le 30 avril 1930, et le prix sera exceptionnellement de 6.000 francs.

Conditions du concours.

Les ouvrages *manuscrits*, destinés à concourir, devront être déposés ou adressés, *franco de port*, au Secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe, ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître d'avance. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours.

En ce qui concerne les concours de composition musicale, une réduction *séparée* pour chant et piano devra accompagner la partition d'orchestre.

Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucune des *œuvres poétiques* destinées à être mises en musique ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies. Seules, les partitions seront rendues à leurs auteurs.

Le prix sera toujours décerné intégralement.

Les frais de copie de la composition couronnée sont compris dans les frais d'exécution de la cantate.

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

Les revenus de cette fondation sont destinés à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur, JEAN REYNAUD. »
L'Académie décernera ce prix en 1932.

FONDATION LABOULBÈNE (2.550 fr.)

Ce prix est distribué tous les ans, par portions égales, aux élèves peintres admis en loge, et cela à la fin du concours.

FONDATION CAMBACÉRÈS (3.000 fr.)

Ce prix est partagé également entre les jeunes artistes qui ont remporté le premier second grand prix de peinture, le premier second grand prix de sculpture et le premier grand prix de gravure, soit en médailles, soit en taille-douce. Ce dernier prix n'appartiendra et ne sera remis à l'élève pensionnaire graveur qu'à son retour de Rome, et s'il a rempli les obligations réglementaires.

Comme, sur cinq années, il n'y a que quatre concours pour la gravure, l'Académie aura le droit, pour l'année où il n'y a pas d'emploi du prix, soit pour cette cause, soit par suite du décès d'un pensionnaire, soit pour tout autre motif, de décerner le prix à l'élève graveur qu'elle aura jugé digne de cette récompense.

FONDATION PIGNY (2.000 fr.)

Ce prix est décerné, chaque année, à l'architecte ayant remporté le deuxième grand prix au concours de Rome.

PRIX DESPREZ (1.000 fr.)

Ce prix *annuel* est décerné à une œuvre de sculpture choisie parmi celles que les artistes eux-mêmes auront soumises à l'examen de l'Académie, par une déclaration déposée au Secrétariat de l'Institut, un mois au moins avant l'époque fixée pour le jugement, et indiquant, avec leur intention de participer au concours, l'ouvrage ou les ouvrages sur lesquels ils fondent leur demande d'admission, l'Académie pouvant se réserver, d'ailleurs, le droit de décerner le prix même à un ouvrage qui n'aurait pas été indiqué d'avance.

Pour être admis à ce concours, il faut remplir les conditions suivantes :

- 1° Être Français ;
 - 2° N'avoir pas dépassé l'âge de trente-cinq ans ;
 - 3° Être l'auteur d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages ayant paru soit à Paris, soit sur tout autre point du territoire français dans le cours des deux dernières années.
-

PRIX HENRI LEHMANN (3.000 fr.)

M. Henri Lehmann a fondé un prix triennal de *trois mille francs*, pour l'encouragement des bonnes études classiques, en faveur d'un peintre n'ayant pas plus de vingt-cinq ans accomplis et ayant fait dans les trois ans un ouvrage, tableau ou carton achevé, qui, par le choix du sujet, par la composition, le style et l'exécution, protestera le plus éloquemment contre l'abaissement de l'art, que les doctrines préconisées aujourd'hui semblent favoriser, et s'en éloignera le plus.

Le tableau restera la propriété de l'auteur.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1932.

PRIX BRIZARD (3.000 fr.)

Ce prix annuel sera décerné à l'auteur d'un tableau à l'huile admis à l'Exposition des Beaux-Arts de Paris, et représentant, la première année, *un paysage*, avec ou sans figure; la seconde année, *une marine*.

Un prix de la valeur de *trois mille francs* sera décerné en 1930 à un tableau représentant *un paysage*.

Conformément aux intentions du testateur, le prix ne pourra être décerné qu'à l'*artiste français, ou naturalisé tel*, qui n'aura pas plus de vingt-huit ans au 1^{er} janvier de l'année de l'Exposition, et qui n'aura pas obtenu du

jury des Expositions de Paris une récompense supérieure à la médaille de 3^e classe.

Ce prix ne pourra être obtenu qu'une fois par le même concurrent.

PRIX MAXIME DAVID (400 fr.)

Ce prix annuel est destiné à récompenser l'auteur de la meilleure des miniatures présentées aux Expositions nationales des Beaux-Arts, mais exclusivement à des miniatures de portraits.

Ce prix ne pourra être décerné plus de *deux fois* au même concurrent.

PRIX EUGÈNE PIOT (2.000 fr.)

M. Eugène Piot, par testament du 8 novembre 1889, a légué à l'Académie des Beaux-Arts une rente annuelle de *deux mille francs*, destinée à récompenser alternativement une production de peinture et de sculpture, représentant un enfant nu de huit à quinze mois. « J'ai remarqué, dit le testateur, que la représentation de ces enfants avait surtout donné à l'École florentine une grande partie de ses délicatesses, et qu'il était bon d'incliner nos artistes à représenter des enfants. »

En 1930, le prix sera décerné, s'il y a lieu, à une production de *sculpture*.

PRIX KASTNER-BOURSAULT (2.000 fr.)

Ce prix triennal sera décerné, s'il y a lieu, en 1931, au meilleur ouvrage relatif à la musique publié dans les trois dernières années.

Les étrangers pourront prendre part à ce concours, pourvu que leurs ouvrages soient écrits en langue française.

PRIX ANTOINE-NICOLAS BAILLY (1.500 fr.)

M. Bailly, membre de l'Institut, par son testament en date du 25 août 1889, a légué à l'Académie des Beaux-Arts une somme de *cinquante mille francs*, pour la fondation d'un prix dont il chargeait la section d'architecture de cette Académie de déterminer l'objet.

Conformément aux propositions de la section, l'Académie a décidé que ce prix, d'une valeur de *quinze cents francs*, sera décerné intégralement, chaque année, à un architecte, pour l'une de ses *œuvres*, construite et achevée, ou à l'auteur d'un *ouvrage* sur l'architecture publié (texte ou planches gravées).

Ces œuvres ou publications ne pourront remonter à plus de six années précédant la date de l'ouverture du concours.

Le prix sera alternativement attribué dans les rapports suivants : deux fois (et consécutivement) pour des œuvres construites, une autre fois pour des publications.

Les auteurs devront être *Français*.

Dans le cas où le prix ne serait pas décerné une année, le concours serait prorogé à l'année suivante.

Le prix sera décerné en 1930 à l'auteur d'une *œuvre construite*.

PRIX MAUBERT (deux prix de 2.000 fr. chacun)

Par son testament, en date du 11 juillet 1889, M. Maubert (Henri) a légué toute sa fortune à la commune de Vieil-Baugé (Maine-et-Loire), à charge par elle de remettre :

« 1° Tous les cinq ans, une somme de *deux mille francs* à l'élève qui aura obtenu, après concours pour la peinture, le prix de Rome ;

« 2° Tous les cinq ans également, pareille somme de *deux mille francs* à l'élève qui aura obtenu, après concours pour la sculpture, le prix de Rome. »

Ces deux prix seront décernés en 1931, et, conformément à la décision prise par l'Académie le 7 avril 1894, ils seront attribués au lauréat du meilleur des concours de Rome qui auront eu lieu, soit pour la peinture, soit pour la sculpture, dans la période quinquennale déterminée par le testateur, c'est-à-dire de l'année 1927 à l'année 1931 inclusivement.

PRIX HOULLEVIGUE (5.000 fr.)

M. Houllévigue (Adrien-Stanislas) a, par son testament en date du 30 mars 1880, légué à l'Institut de France un titre nominatif de *cinq mille francs* de rente 3 p. 100, à l'effet de fonder un prix *annuel* de pareille somme « qui devra porter son nom, et qui sera décerné, à tour de rôle, par l'*Académie des Sciences* et l'*Académie des Beaux-Arts* ».

L'Académie des Beaux-Arts, dans sa séance du 25 février 1893, a, en ce qui la concerne, arrêté le programme et les conditions du prix dans les termes suivants :

« 1° Ce prix de cinq mille francs, qui est biennal, ne pourra être partagé ;

« 2° Il ne pourra être décerné qu'à des artistes ou à des écrivains français n'appartenant pas à l'Institut ;

« 3° Il sera attribué par l'Académie des Beaux-Arts, soit à l'auteur d'une œuvre remarquable produite dans le cours des quatre dernières années, en peinture, sculpture, architecture, gravure ou composition musicale, soit à un ouvrage sur l'Art ou l'histoire de l'Art avec ou sans planches, publié dans le même délai ;

« 4° Une commission mixte, composée de douze membres de l'Académie des Beaux-Arts, soit deux pour chaque section, et deux membres libres, sera chargée de rechercher les œuvres qui pourront être l'objet de ces propositions. »

Ce prix sera décerné en 1930.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

Par son testament en date du 16 novembre 1887, M. Joseph Saintour a légué à l'Académie des Beaux-Arts la somme nécessaire pour la fondation d'un prix annuel de *trois mille francs* environ, qui devra porter son nom.

Le testateur, ayant laissé à l'Académie la liberté de déterminer l'objet de sa fondation, l'Académie, dans sa séance du 22 juillet 1893, en a arrêté ainsi qu'il suit le programme et les conditions :

« Cette fondation portera le nom de Fondation Joseph SAINTOUR.

« Les trois mille francs provenant de ce legs seront remis au pensionnaire graveur, à son retour de Rome, à la condition expresse qu'il ait rempli strictement toutes ses obligations envers l'État. Quand ce prix ne sera pas décerné, ou quand, par suite d'infraction à la condition ci-dessus stipulée, il tombera en déshérence, l'Académie des Beaux-Arts disposera de la somme en faveur d'un graveur français en taille-douce ou d'un graveur en médailles, quel que soit son âge. »

FONDATION JOSEPH PINETTE (12.000 fr.)

M. Joseph Pinette, par son testament en date du 22 janvier 1888, a pris les dispositions suivantes :

« Désirant encourager les jeunes gens qui se consacrent à la composition musicale et voulant les aider dans les débuts difficiles de leur vie d'études, je donne et lègue,

à titre particulier, à l'Institut de France, pour l'Académie des Beaux-Arts, la somme nécessaire pour constituer douze mille francs de rente 3 p. 100 sur l'État français.

« Cette rente sera divisée en quatre parties égales de trois mille francs chacune, qui seront servies, durant quatre années consécutives, aux pensionnaires musiciens de l'Académie de France, dès qu'ils auront terminé leur temps de pension, tant à Rome que dans les autres pays qui leur sont indiqués par les règlements.

« Les susdits pensionnaires musiciens ne jouiront de cette rente que s'ils ont rempli, durant toute la durée de leur pension, toutes leurs obligations envers l'État.

« Cette condition est de rigueur, et si un pensionnaire n'avait pas rempli ces obligations, l'Académie des Beaux-Arts ferait de la rente, dont il se serait rendu indigne, tel usage qu'elle jugerait convenable, en faveur d'un ou de plusieurs autres musiciens. Il en serait de même, au cas où le bénéficiaire de l'une desdites rentes croirait devoir y renoncer à raison de sa situation de fortune personnelle.

« Cette dotation devra porter le nom de Fondation Joseph PINETTE. »

PRIX ESTRADÉ-DELCROS (8.000 fr.)

M. Estrade-Delcros, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs devra être partagé, par portions égales,

entre les cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix sur le sujet que choisira chaque Académie.

Ce prix sera décerné par l'Académie des Beaux-Arts à une œuvre appartenant soit à l'un des arts du dessin (peinture, sculpture, architecture, gravure en taille-douce, gravure en médailles), soit à l'art de la composition musicale, qui aura été produite dans le cours des cinq dernières années et que l'Académie aura jugée particulièrement digne d'être signalée au public.

Le prix **ESTRADE-DELCROS**, qui ne devra en aucun cas être partagé, ne sera attribué qu'à des artistes français n'appartenant pas à l'Académie des Beaux-Arts.

Le prix sera décerné en 1934.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15.000 fr.)

Ce prix doit être décerné par chacune des Académies à l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris. Il sera décerné, en 1930, par l'Académie des Beaux-Arts, à une œuvre d'art relative à l'histoire de Paris, servant à la décoration de Paris ou intéressant la renommée artistique de Paris.

Les concurrents devront justifier de leur qualité de Français.

PRIX DU BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix, à décerner successivement par les cinq Académies, à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public, sera attribué par l'Académie des Beaux-Arts en 1932.

PRIX ARY SCHEFFER (6.000 fr.)

Ce prix biennal, destiné à récompenser l'auteur de la meilleure gravure en taille-douce, exécutée par un artiste français, sera décerné, par l'Académie, en 1931 (1).

PRIX DURAND (3.000 fr.)

Ce prix est destiné à récompenser, tous les quatre ans, une gravure en taille-douce, d'après un tableau classique d'un maître des anciennes écoles, y compris l'École de David, dans l'un des quatre grands styles, soit biblique, mythologique, grec ou romain.

L'Académie décernera le prix en 1933 (1).

PRIX JARY

Ce prix a été institué en faveur du pensionnaire architecte qui, avant de quitter l'Académie de France à Rome,

(1) La gravure couronnée restera la propriété de l'Académie et sera déposée à la bibliothèque de l'Institut. (Décision du 26 mai 1923.)

aura rempli toutes les obligations imposées par le règlement. Il est payé par la Direction des Beaux-Arts.

PRIX FÉLIX DUBAN (1.500 fr.)

Ce prix est attribué au pensionnaire architecte à son retour de Rome et après l'exposition, à Rome et à Paris, de ses envois aux époques réglementaires.

PRIX MEURAND (1.000 fr.)

Les revenus de cette fondation, destinés à récompenser alternativement, soit annuellement, soit tous les deux ans, sur le jugement de l'Académie, un jeune artiste peintre d'histoire ou de paysage, sans fortune, s'étant déjà fait remarquer par son talent dans les Expositions annuelles de peinture, seront attribués, en 1930, à un jeune peintre *d'histoire*.

FONDATION VEUVE BUCHÈRE (700 fr.)

Ce revenu de *sept cents francs* sera employé, tous les ans, en deux portions égales : *trois cent cinquante francs*, en faveur d'une ou plusieurs jeunes filles, élèves du Conservatoire, pour le perfectionnement de leur éducation musicale, et *trois cent cinquante francs*, en faveur d'une ou plusieurs jeunes filles, élèves du même établissement, se destinant à la comédie ou à l'art dramatique.

FONDATION VEUVE BEULÉ (1.500 fr.)

Ce prix annuel devra être donné au pensionnaire de la Villa Médicis à Rome, peintre, sculpteur ou musicien, qui, étant à sa dernière année de séjour à la Villa, aura fait, cette année-là, l'envoi de l'œuvre jugée la meilleure par l'Académie. Il sera décerné, en 1930, à la suite de la lecture du rapport sur les envois de Rome.

PRIX KARL BEULÉ (1.500 fr.)

Aux termes de ses deux testaments, en date des 6 février et 6 novembre 1910, M. Karl Beulé, en son vivant chef de bataillon au 4^e régiment de tirailleurs algériens, a légué à l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France la somme de 50.000 francs dont les arrérages annuels à 3 p. 100 l'an, à partir du 1^{er} janvier 1915, devront constituer une bourse de voyage destinée à un peintre non encore récompensé, s'étant déjà fait remarquer comme orientaliste.

PRIX ÉDOUARD LEMAITRE (300 fr.)

Ce prix annuel doit être décerné par voie de concours, au plus méritant des jeunes peintres paysagistes, *n'ayant pas atteint 25 ans lors du concours.*

L'Académie choisira l'œuvre digne du prix, soit parmi les tableaux de paysage figurant aux Expositions annuelles des Beaux-Arts, soit parmi ceux qui pourront lui être présentés directement.

FONDATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE GRAVURE (1.400 fr.)

Ce prix *annuel* sera décerné au nom et en souvenir de la Société française de gravure, à un ou plusieurs graveurs en taille-douce (1).

PRIX HAUMONT (1.800 fr.)

Il est institué sur les arrérages de cette fondation un *prix de paysage, avec figure*, de la valeur de *dix-huit cents francs*, à décerner tous les deux ans, à la suite d'un concours dont le sujet sera laissé au choix des concurrents.

Le prix étant institué pour aider les jeunes paysagistes à se perfectionner dans leur art, la moitié du prix sera versée au lauréat, au moment de la proclamation des récompenses, et l'autre moitié lorsqu'il aura soumis à l'Académie des travaux qui justifient de ses études.

Les concurrents doivent être Français et n'avoir pas

(1) La gravure couronnée restera la propriété de l'Académie et sera déposée à la Bibliothèque de l'Institut. (Décision du 26 mai 1923.)

dépassé l'âge de 25 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les toiles, qui ne devront pas avoir plus de 1 mètre, sur la plus grande dimension, seront reçues au Secrétariat de l'Institut, du 25 au 30 juin de l'année du concours.

Ce prix, prorogé de 1929, sera décerné en 1930.

PRIX DOUBLEMARD

M. Doublemard, sculpteur, a légué à l'Académie des Beaux-Arts une somme de *soixante-trois mille cinq cents francs* « dont la rente sera donnée *chaque année* à l'École des Beaux-Arts de Paris, où il charge l'Académie d'établir un concours, qui portera son nom, dans les mêmes conditions que celui institué par feu M. Lemaire, statuaire, membre de l'Institut; c'est-à-dire pour préparer les élèves sculpteurs au concours du Grand Prix de Rome (sculpture). Celui des concurrents qui sera proclamé le premier recevra les arrérages de la rente, sur le montant de laquelle une somme de cent francs sera prélevée en faveur de celui proclamé le deuxième dans le même concours ».

Ce prix sera décerné en 1930.

DON CHARLOTTE-NATHANIEL DE ROTHSCHILD
(5.000 fr.)

M^{me} la baronne Nathaniel de Rothschild a légué à l'Académie des Beaux-Arts une rente annuelle de *cinq mille francs* « pour être attribuée à un ou plusieurs artistes affligés de cécité, paralysie ou autre infirmité qui les empêche de vivre de leur talent ».

L'Académie attribuera, en 1930, les arrérages disponibles de cette fondation, selon les généreuses intentions de la testatrice.

PRIX LÉON BERTAUX (200 fr.)

M. et M^{me} Léon Bertaux, statuaires, ont, par acte du 7 juillet 1903, fait donation entre vifs à l'Académie des Beaux-Arts d'un titre de *deux cents francs* de rente pour la création d'un prix annuel à décerner à l'élève, femme sculpteur ou peintre, qui sera admise à monter en loge pour le concours du Prix de Rome, soit de sculpture, soit de peinture. Ce prix sera attribué, s'il y a plusieurs concurrentes, à celle qui aura obtenu le meilleur rang, et si deux concurrentes obtiennent le même rang, à l'élève sculpteur.

FONDATION CLAMAGERAN-HÉROLD (1.800 fr.)

M^{me} Adèle Hérold, veuve de M. Jean-Jules Clamageran, en son vivant sénateur, ancien ministre, a fait donation entre

vifs à l'Académie des Beaux-Arts d'une somme de *soixante mille francs*, dont les arrérages appartiendront, chaque année, à l'élève musicien qui aura obtenu le second prix de Rome, en composition musicale.

PRIX ROUYER (1.000 fr.)

Ce prix annuel, institué par M. Jean-Eugène Rouyer, ancien architecte du X^e arrondissement, doit être attribué à un relevé d'architecture française.

Aux termes du règlement adopté par l'Académie, dans sa séance du 15 avril 1905, les dessins collés sur châssis devront être déposés au Secrétariat de l'Institut du 1^{er} au 5 juillet de l'année du concours.

Dans le cas où les œuvres exposées seront jugées insuffisantes, l'Académie se réserve le droit d'attribuer le prix l'année suivante.

Le prix ne pourra pas être divisé. Le concours est public. Les auteurs peuvent signer leurs dessins.

Le prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1930.

PRIX ALPHONSE DE NEUVILLE (1.200 fr.)

Ce prix sera décerné, tous les deux ans, à un jeune peintre militaire, *n'ayant pas plus de trente-huit ans* l'année du concours, dont l'œuvre aura été jugée la meilleure par l'Académie.

L'Académie choisira l'œuvre digne du prix parmi les tableaux représentant des scènes militaires, et figurant aux Expositions annuelles des Beaux-Arts.

Le prix sera décerné en 1930.

FONDATION
LECLERC-MARIA BOULAND (3.000 fr.)

Ce prix *annuel* sera attribué à un artiste peintre français sans fortune, âgé de trente ans au plus, ayant obtenu une mention au Salon.

FONDATION JULES ET CLARISSE TALRICH

Par ses codicilles en date des 21 septembre 1901 et 17 avril 1902, M. Jules-Victor-Jacques Talrich a légué à l'Institut de France, Académie des Beaux-Arts, la somme de *dix mille francs*, dont les revenus seront consacrés à la création d'un prix annuel qui sera décerné à l'élève du cours d'anatomie de l'École nationale des Beaux-Arts de Paris, qui aura fait le plus de progrès dans cette science pendant l'année scolaire. Ce prix *annuel* de trois cents francs portera le nom de « FONDATION JULES ET CLARISSE TALRICH ».

FONDATION JULES HENNER

EN MÉMOIRE DE SON ONCLE JEAN-JACQUES HENNER

M. Jacques-Jules Henner, négociant, demeurant à Paris, a fait donation entre vifs à l'Académie des Beaux-Arts, en mémoire de son oncle Jean-Jacques Henner, membre de l'Institut, d'un titre de rente de *neuf mille francs*, pour être divisés en trois parties égales de *trois mille francs*, qui seront servies pendant trois années consécutives aux pensionnaires peintres de l'Académie de France à Rome, dès qu'ils auront terminé leur temps de pension. Les susdits pensionnaires peintres ne jouiront de cette rente que s'ils ont rempli, pendant toute la durée de leur séjour à l'Académie de France à Rome, toutes leurs obligations envers l'État et envers l'Académie des Beaux-Arts, ce dont l'Académie sera seule juge.

L'Académie des Beaux-Arts demeurera libre de l'affectation des arrérages si un événement quelconque ne permettait pas de les utiliser dans les termes de la Fondation.

Cette fondation s'appellera « FONDATION JULES HENNER, EN MÉMOIRE DE SON ONCLE JEAN-JACQUES HENNER ».

PRIX ALPHONSE DE ROTHSCHILD (12.000 fr.)

M. le baron Alphonse de Rothschild, membre de l'Institut, a, par legs verbal, consenti par ses héritiers par acte du 28 décembre 1906, donné à l'Académie des Beaux-

Arts une somme de *deux cent mille francs* pour la fondation d'un prix biennal de *douze mille francs*, portant son nom, et dont l'Académie devra déterminer les conditions générales d'attribution.

L'Académie des Beaux-Arts, à qui il appartenait de déterminer les conditions générales d'attribution de ce prix, a, dans sa séance du 22 juin 1907, décidé que ce prix sera destiné à encourager les travaux d'un artiste de mérite, ou à récompenser une carrière artistique.

Au début de chaque période biennale, l'Académie sera invitée à nommer une Commission mixte de douze membres. Cette Commission déposera son rapport au bout d'un mois et l'Académie statuera quinze jours après.

Les présentations ne pourront être faites que par les membres de l'Académie des Beaux-Arts.

L'Académie décernera le prix en 1931.

FONDATION DETOUCHE, DIT DESTOUCHES

DELAGE ET ROUX (35.000 francs)

M. Roux, architecte, a institué l'Académie des Beaux-Arts sa légataire universelle, pour la fondation de concours publics annuels de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille-douce, de miniature et d'enluminure.

Un programme spécial de ces concours sera mis à la disposition des concurrents, soit au Secrétariat de l'Institut, soit à l'École des Beaux-Arts.

FONDATION ARDOIN (1.600 fr.)

M^{me} Ardoin, par son testament du 15 septembre 1875, a légué à l'Académie des Beaux-Arts une somme d'environ 48.000 francs pour la fondation d'un prix annuel en faveur de jeunes filles pauvres qui se destinent à la carrière des Arts.

PRIX MARILLIER DE LAPEYROUSE (1.600 fr.)

M^{me} V^{ve} Poyard a légué à l'Académie des Beaux-Arts une somme de 50.000 francs environ pour fonder un prix annuel sous le nom de *Prix Marillier de Lapeyrouse*, en faveur d'un ou plusieurs professeurs de piano (femmes), dont le talent soit reconnu et ayant une famille à soutenir.

FONDATION AMBROISE THOMAS (1.200 fr.)

M^{me} V^{ve} Ambroise Thomas a légué une rente annuelle et perpétuelle de 1.200 francs, à partager chaque année sous le nom de *Fondation Ambroise Thomas*, entre les jeunes musiciens admis au concours définitif du Grand Prix de Rome.

FONDATION DAUMET

M. Pierre-Jérôme-Honoré Daumet, architecte, membre de l'Institut, a, par son testament du 10 mai 1908, légué à l'Académie des Beaux-Arts la somme nécessaire pour

la fondation d'une rente annuelle de *quatre mille cinq cents francs*, dans les conditions suivantes :

« Je lègue à l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France, dont j'ai été président, une somme nette à prendre sur mes biens personnels constituant une rente annuelle de quatre mille cinq cents francs pour être partagée en mon nom sous le titre de « Donation Dau-met », en trois parts égales à donner pendant trois années aux anciens pensionnaires architectes ayant rempli toutes leurs obligations envers l'État, dans les délais strictement observés tels qu'ils sont définis aux règlements et tels qu'ils sont établis à la suite du présent testament. C'est au bout de la troisième année, après mon décès, que la rente sera servie. Les portions non employées ou par non observation de ma volonté formeront un fonds que l'Académie des Beaux-Arts attribuera, sur avis de la section d'Architecture, aux pensionnaires architectes pour aider à des fouilles utiles au travail de la dernière année dite « La Restauration ».

PRIX SANFORD SALTUS (500 fr.)

M. John Sanford Saltus, artiste, citoyen des États-Unis d'Amérique, à New-York, a fait donation entre vifs, à l'Académie des Beaux-Arts, de la somme nécessaire pour la fondation d'un *prix annuel de cinq cents francs* en faveur de l'auteur d'un tableau de bataille admis aux Expositions des Beaux-Arts de Paris.

PRIX DE BADIOLA (3.000 fr.)

Mademoiselle V. S. de Badiola, aux termes de son testament olographe, en date du 20 février 1908, a légué à l'Académie des Beaux-Arts une somme de *cent mille francs* dont les arrérages serviront à créer un prix dit « Prix de Badiola », décerné soit tous les ans, soit à des intervalles plus éloignés, en cumulant les revenus de plusieurs années, aux jeunes architectes qui, ayant concouru une ou plusieurs fois pour le Grand Prix de Rome, n'auront obtenu que le second prix et se trouveront hors d'état de concourir de nouveau, par suite de la limite d'âge.

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs* environ, sera décerné, s'il y a lieu, en 1930.

PRIX DE SOUSSAY (1.500 fr.)

Ce prix triennal sera attribué en 1930 à *un livret d'opéra, en vers ou en prose, non encore représenté*, par une commission composée pour moitié de membres de l'Académie française et pour moitié de membres de la section de composition musicale de l'Académie des Beaux-Arts.

Les ouvrages, imprimés ou manuscrits, présentés à ce concours, devront être déposés avant le 31 décembre 1929. *Seuls* les ouvrages imprimés devront être au nombre de *cinq exemplaires*.

FONDATION GUSTAVE CLAUSSE (1.000 fr.)

M. Gustave Clause, architecte, a fait donation entre vifs à l'Académie des Beaux-Arts d'un titre de mille francs de rente annuelle. « Cette somme, dit le donateur, sera employée à faciliter le travail de restauration exigé comme envoi de dernière année d'un architecte pensionnaire de la Villa Médicis. L'Académie devra apprécier dans quelles conditions cette somme pourra être délivrée. Si elle n'estime pas nécessaire d'en faire l'emploi une année, la somme de mille francs sera utilisée par elle dans le même but, soit l'année suivante, soit une autre année. En réservant et en accumulant les arrérages de cette rente, elle pourra allouer tout ou partie de cette réserve suivant qu'elle le jugera convenable.

« Cette libéralité portera le nom de FONDATION GUSTAVE CLAUSSE. »

Le prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1930.

PRIX THORLET

Les revenus de cette fondation devront être employés par l'Institut à la distribution de prix d'encouragement et à des œuvres s'occupant d'histoire ou d'art, en particulier de peinture.

L'Académie des Beaux-Arts, en ce qui la concerne, distribuera en 1930 la part qui lui sera attribuée sur ces revenus, suivant le programme de la fondation.

PRIX NICOLO (700 fr.)

Par son testament en date du 20 novembre 1875, M^{lle} ISOUARD, dite NICOLO, a légué à l'Académie des Beaux-Arts la nue propriété d'un capital de dix mille francs, à l'effet de fonder un prix qui portera le nom de *Prix Nicolo* et qui sera décerné tous les cinq ans, après concours, à la meilleure composition mélodique.

La somme léguée ayant été réduite à 5.000 francs, par suite de l'insuffisance de l'actif, le prix quinquennal sera donc de 700 francs.

Aux termes du testament, les Français seuls seront admis à concourir, les femmes n'en seront point exceptées; il n'y aura aucune limite d'âge.

L'Académie, dans sa séance du 18 février 1915, a complété le programme ainsi qu'il suit : « Seront admises, dans ce concours, les œuvres pour une ou plusieurs voix, soli avec ou sans chœurs, et les œuvres exclusivement chorales, où devra prédominer le caractère mélodique. — Ces œuvres seront présentées soit avec accompagnement de piano ou d'orgue, soit avec accompagnement d'orchestre, auquel sera jointe, en ce cas, une réduction au piano, voire sans accompagnement, s'il s'agit d'un chœur. »

Le prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1930.

PRIX GABRIEL FERRIER (4.000 fr.)

M. André-Gabriel FERRIER a légué à l'Institut de France une rente de quatre mille francs, pour les arrérages être employés à fonder « un prix qui sera décerné *tous les ans*, sous le nom de Prix Gabriel Ferrier, au Salon de la Société des Artistes français, à un peintre de figure et d'histoire.

« Ce prix, qui n'est divisible en aucune manière, pourra être décerné plusieurs années de suite au même artiste peintre. »

« Le Jury chargé de décerner le prix sera composé de la section de peinture de l'Académie des Beaux-Arts et des artistes français, ayant obtenu la médaille d'honneur. »

La décision est soumise en dernier ressort à la ratification de l'Académie des Beaux-Arts.

PRIX LOUIS CARTIER-BRESSON (2.000 fr.)

Ce prix *annuel*, fondé par M^{me} veuve CARTIER-BRESSON, en mémoire de son fils, Louis Cartier-Bresson, artiste peintre, mort pour la France le 11 mai 1915, décoré de la Croix de guerre, est « destiné à secourir les artistes (de préférence peintres) victimes de blessures ou de maladies contractées aux armées pendant la guerre, ainsi que les veuves et orphelins d'artistes (de préférence peintres) morts dans les mêmes conditions ».

Le prix peut être partagé et, dans le cas où il n'y aurait pas de bénéficiaire dans les conditions prévues ci-dessus, l'Académie reste libre d'en disposer pour le mieux, suivant les circonstances, mais toujours en faveur d'artistes peintres ou de leurs familles.

PRIX HENRIETTE FLAMENG (1.000 fr.)

Ce prix annuel a été fondé par le conseil de l'hôpital n° 19 à Mantes, représenté par M. Flameng, en mémoire du dévouement de M^{me} Henriette Flameng, infirmière durant cinq ans audit hôpital et morte de maladie contractée au chevet de ses malades. Les arrérages doivent être « distribués *chaque année* à un artiste malheureux, de préférence à un démobilisé, à sa veuve ou à ses enfants ».

Ce prix ne peut être partagé.

FONDATION GUSTAVE GERMAIN (500 fr.)

M^{me} veuve Germain, en mémoire de son mari, sculpteur, et de son fils, Charles Germain, graveur, prix de Rome, a fait donation entre vifs à l'Académie des Beaux-Arts, d'une rente de *cinq cents francs* pour le montant des arrérages en « être versé chaque année, alternativement, à un pensionnaire sculpteur à son retour de la Villa Médicis, après y avoir satisfait aux conditions de séjour imposées

par le règlement, et de la même façon à un pensionnaire graveur en taille-douce, et ce, à concurrence de deux fois sur trois au profit d'un sculpteur et une fois au profit d'un graveur ».

Le prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1930, à un *sculpteur*.

FONDATION GOUVY (300 fr.)

Les intérêts de cette fondation doivent servir à constituer une pension de *trois cents francs* en faveur d'un musicien nécessiteux, de préférence en faveur d'un musicien d'orchestre. (Cette pension a actuellement son bénéficiaire.)

PRIX DUQUESNE-TRESSE (5.000 fr.)

M^{me} Amélie Tresse, veuve de M. Alfred Duquesne, a créé un prix de *cinq mille francs* à décerner au « premier grand prix de Rome au concours de musique chaque année ».

FONDATION BERNIER

Les revenus de la fondation Louis Bernier, membre de l'Institut, devront être employés, chaque année, à des prix et à des secours à des artistes, ou au gré de l'Académie.

PRIX LE GUAY-LEBRUN

(3 prix de 9.000 fr.)

M. Alfred-Eugène-Antoine Le Guay a légué sa fortune à l'Académie des Beaux-Arts, en souvenir de sa femme, née Lebrun, en vue de créer trois prix égaux et indivisibles à décerner chaque année à un peintre, à un sculpteur et à un dessinateur.

L'Académie, dans sa séance du 8 avril 1922, a adopté le règlement suivant :

1° Il sera décerné chaque année : un prix de peinture, un prix de sculpture, un prix de dessin ;

2° Le lauréat du prix de dessin sera choisi parmi les peintres, statuaires, graveurs, architectes, illustrateurs, dessinateurs, imagiers ou aquarellistes, *pour une œuvre originale*, à l'exclusion de toute œuvre de copie ou de reproduction.

3° Chacun de ces prix, indivisibles, sera de 9000 francs.

4° Les lauréats devront avoir moins de trente-cinq ans au 1^{er} janvier de l'année du concours (1).

PRIX RICHTENBERGER (500 fr.)

M. Eugène-Lazare Richtenberger a légué à l'Académie le capital d'un prix de *cinq cents francs* destiné à récompenser, *tous les deux ans*, l'auteur du meilleur ouvrage sur

(1) A titre transitoire et pour une nouvelle période de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'en 1932 inclus, la limite d'âge est portée à quarante ans. (Décision de l'Académie en date du 15 octobre 1927.)

la peinture de la Renaissance ou sur un des peintres du XIV^e, XV^e ou XVI^e siècle.

Le prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1931.

PRIX LÉON BONNAT (2.600 fr.)

M. Léon Bonnat, membre de l'Institut, a légué à l'Académie le capital d'un prix de *deux mille six cents francs* qui sera partagé chaque année entre le premier et le deuxième second grand prix de Rome en peinture.

PRIX JULES ET LOUIS JEANBERNAT
ET BARTHELEMY DE FERRARI DORIA (2.000 fr.)

Ce prix, fondé par M. Emmanuel JEANBERNAT, en mémoire de ses deux fils morts pour la France, est décerné chaque année à tour de rôle par chacune des cinq Académies, à un ouvrage de littérature, de science ou d'art, fait par un jeune auteur français. Il ne peut être partagé. L'Académie des Beaux-Arts attribuera ce prix en 1931.

FONDATION REDON (4.000 fr.)

M. Gaston Redon, membre de l'Institut, a légué à l'Académie le capital d'un prix de *quatre mille francs*, qui sera remis chaque année au pensionnaire architecte, au moment de son retour de la Villa Médicis, s'il a rempli ses obligations réglementaires.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1930.

FONDATION ALFRED MOREAU (9.000 fr.)

M^{me} veuve Alfred Moreau a légué à l'Académie des Beaux-Arts la somme nécessaire pour la fondation d'une rente *annuelle* de *neuf mille francs* dont les arrérages seront remis « à la veuve ou aux enfants orphelins d'un peintre ou d'un sculpteur de talent qu'elle désignera.

« Si une année l'Académie des Beaux-Arts ne trouvait pas de veuve ou d'orphelins dignes de recevoir le montant des arrérages de cette fondation, elle pourrait en reporter la remise à une autre année. Elle aura également le droit de diviser le montant de ces arrérages entre plusieurs veuves et orphelins. La même veuve et les mêmes orphelins pourront bénéficier plusieurs années de suite de cette fondation si l'Académie des Beaux-Arts le juge bon. »

FONDATION LÉON BONNAT (6.500 fr.)

M. Léon Bonnat, membre de l'Institut, a légué à l'Académie le capital d'un prix de *six mille cinq cents francs* « dont les arrérages seront distribués *chaque année* à des artistes peintres français dans le besoin ».

PRIX GUSTAVE COURTOIS (3 400 fr.)

FONDÉ PAR M. DAGNAN-BOUVERET

M. Pascal-Adolphe-Jean Dagnan-Bouveret, membre de l'Institut, a fait donation, à l'Académie des Beaux-Arts, de la somme nécessaire à la fondation d'un prix *annuel* de *trois mille quatre cents francs*, en faveur de l'auteur d'un tableau, — étude de nu ou portrait, se distinguant par ses qualités de construction ou de modelé — exposé au salon des Artistes Français ou de la Société Nationale des Beaux-Arts ou des sociétés qui viendraient à le remplacer.

PRIX JACQUES DURAND (12 000 fr.)

M. Jacques Durand a, par donation en date du 26 avril 1927, donné à l'Académie des Beaux-Arts la somme nécessaire pour la fondation d'un prix *biennal* de *douze mille francs*, en faveur de l'auteur français d'une œuvre symphonique ou de musique de chambre, éditée ou non.

Ce prix sera décerné, pour la première fois, en 1930.

FONDATION ANASTASI (5.000 fr.)

La pension annuelle de *cinq mille francs* instituée par M. Anastasi, en faveur d'un peintre atteint de cécité, a les mêmes bénéficiaires.

FONDATION DE M^{me} VEUVE CELLIER

La pension annuelle viagère de *sept cents francs*, fondée par M^{me} Besche, veuve Cellier, en faveur de la veuve d'un artiste peintre, a été attribuée en 1923.

PRIX JOHN RUSSEL POPE (1.000 fr.)

M. John Russel Pope, citoyen des États-Unis d'Amérique a fait donation à l'Académie des Beaux-Arts de la somme nécessaire pour fonder *deux prix annuels de cinq cents francs* chacun, destinés aux élèves architectes français de l'École Nationale des Beaux-Arts qui auront obtenu le prix Jean Leclaire.

FONDATION DE M^{me} VICTOR NOURY
NÉE CATHERINE-VICTOIRE LANGLOIS (10.000 fr.)

Les revenus de cette fondation seront employés, *chaque année, dans la forme que l'Académie jugera le plus efficace, à encourager le développement de l'art français dans ses manifestations les plus diverses. Pourront seules être admises*

au bénéfice des présentes libéralités annuelles les personnes de nationalité française, sans distinction de sexe, âgées de moins de quarante-cinq ans.

FONDATION CHÉDANNE (5.000 fr.)

M. Chédanne, architecte, a fait donation à l'Académie des Beaux-Arts d'un titre de *cinq mille francs* de rente afin d'aider les architectes, pensionnaires de la Villa Médicis, dans leur travail de dernière année, au moyen de deux versements, l'un au cours du travail, le second lorsque, l'œuvre étant terminée, l'Académie l'aura acceptée.

FONDATION CHARLES BERTHAULT

Les revenus de la fondation faite par M. Charles Berthault, sont destinés à encourager des artistes (*de préférence* peintres ou sculpteurs et originaires de la ville de Laon ou du département de l'Aisne).

FONDATION ÉMILE VERNIER (2.500 fr.)

M^{me} Lanquetin, en souvenir d'*Émile Vernier*, artiste peintre, a légué à l'Académie un capital produisant un revenu de 2.500 francs. Ces arrérages seront remis, *pendant trois années consécutives*, à un élève de l'École des Beaux-Arts, (*de préférence* né dans le département du Doubs ou du Jura).

Ce prix triennal sera attribué, pour la première fois, en 1930.

PRIX SUSSE FRÈRES (5.000 fr.)

La Société Susse frères a fait donation à l'Académie des Beaux-Arts d'une somme de *cent mille francs*, à l'effet de fonder un prix *annuel et indivisible* de 5.000 francs, en faveur d'un sculpteur français, *né français*, âgé au moins de vingt-sept ans et au plus de trente-trois ans, au 1^{er} janvier de l'année du concours, auteur d'un groupe ou d'une statue en ronde bosse *dont les gestes et les physionomies reflèteront un sentiment humain*. Les pensionnaires de la Villa Médicis ne sont pas admis à ce concours.

Ce prix sera décerné par un jury spécial comprenant la section de sculpture de l'Académie et quatre statuaires français âgés de moins de quarante-cinq ans, choisis par l'Académie en dehors d'elle.

Ce prix sera décerné, pour la première fois, s'il y a lieu, en 1930.

PRIX DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

FONDATIIONS DE CAYLUS ET DE LA TOUR

L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms des élèves de l'École des Beaux-Arts qui auront, dans l'année, remporté les prix fondés par le comte de Caylus (*tête d'expression*) et par le célèbre peintre au pastel, M. de La Tour (demi-figure peinte dite *du torse*), seraient proclamés à la suite des prix de l'Académie.

GRANDES MÉDAILLES D'ÉMULATION

Une grande médaille d'émulation est attribuée aux élèves de l'École des Beaux-Arts qui, dans chacune des sections de peinture, de sculpture et d'architecture, auront compté dans le courant de l'année le plus grand nombre de succès. L'Académie s'est associée à cette pensée, et elle a décidé que les noms des élèves qui auraient obtenu ces médailles seraient proclamés en séance publique.

PRIX ABEL BLOUET

Ce prix est décerné, chaque année, à l'élève de la première classe d'architecture qui a obtenu le plus de succès depuis son entrée à l'École.

PRIX JAÿ

Ce prix est attribué tous les ans à l'élève qui a obtenu le premier rang dans le concours de construction.

CONDITIONS

COMMUNES AUX CONCOURS DE L'ACADÉMIE

1° Les candidats aux prix de l'Académie devront adresser leurs lettres de demande, avec les pièces justifiant qu'ils remplissent les conditions du concours auquel ils désirent prendre part, *avant le 1^{er} janvier* de l'année où le prix sera décerné, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

Ce délai est reporté au 8 mai pour les candidats aux prix DESPREZ, H. LEHMANN, BRIZARD, MAXIME DAVID, EUG. PIOT, ARY SCHEFFER, DURAND, MEURAND, LE GUAY-LEBRUN, ÉDOUARD LEMAITRE, ROUYER, ALPHONSE DE NEUVILLE, LECLEERC-MARIA BOULAND, SANFORD SALTUS, GUSTAVE COURTOIS, SUSSE.

2° Les ouvrages *imprimés* doivent être directement adressés par l'auteur au Secrétariat de l'Institut et y parvenir avant le 1^{er} janvier de l'année où ils doivent concourir, au nombre de *quatre* exemplaires.

3° Les ouvrages écartés par l'Académie ne peuvent pas être présentés de nouveau au même concours.

4° Le même ouvrage ne pourra pas être présenté, la même année, aux concours de deux académies de l'Institut.

5° Nul n'est autorisé à prendre le titre de *Lauréat de l'Académie* s'il n'a été jugé digne de recevoir un *prix*. Les personnes qui ont obtenu des *récompenses* ou des *mentions* n'ont pas droit à ce titre.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES PRIX ET FONDATIONS

	Pages.		Pages
ALHUMBERT (Fondation)	39	DETOUCHE (Fondation)	73
ANASTASI (Fondation)	86	DOUBLEMARD	68
ARDOIN	74	DUBAN (Félix)	65
BADIOLA (de)	76	DUBOSC (Fondation)	50
BAILLY (Antoine-Nicolas)	58	DUC	42
BERGER (Jean-Jacques)	63	DUQUESNE-TRESSE	81
BERNIER	81	DURAND (Jacques)	85
BERTAUX (Léon)	69	DURAND	64
BERTHAULT (Charles)	87	ESTRADE-DELGROS	62
BEULÉ (Karl)	66	FERRIER (Gabriel)	79
BEULÉ (M ^{me})	66	FLAMENG (Henriette)	80
BLOUET (Abel)	90	GERMAIN (veuve)	80
BONNAT ((Prix Léon)	83	GOUVY (Fondation)	81
BONNAT (Fondation Léon)	84	GRANDES MÉDAILLES D'ÉMULATION.	89
BORDIN	40	HAUMONT	67
BRIZARD	56	HENNER (Fondation Jules)	72
BUCHÈRE (veuve)	65	HOULLEVIGUE	60
CAEN (Fondation de)	49	JARY	64
CARTIER-BRESSON (Louis)	79	JAY	90
CAMBACÉRÈS (Fondation)	54	JEANBERNAT	83
CAYLUS ET DE LA TOUR (Fonda- tion de)	89	JOEST (baron de)	64
CELLIER (Fondation veuve)	86	KASTNER-BOURSAULT	58
CHARTIER	42	LABOULBÈNE (Fondation)	54
CHAUDESAIGUES	46	LAMBERT (Georges)	41
CHÉDANNE	87	LECLAIRE (Jean)	45
CLAMAGERAN-HÉROLD (Fondation)	69	LECLERC-MARIA BOULAND	71
CLAUSSE (Gustave)	77	LECLÈRE (Achille)	42
COURTOIS (Gustave)	85	LE GUAY-LEBRUN	82
DAUMET	74	LEHMANN (Henri)	56
DAVID (Maxime)	57	LEMAITRE (Édouard)	66
DELANNOY	51	LEPRINCE (Fondation)	39
DESCHAUMES	40	LUSSON (Fondation)	51
DESPREZ	55	MAILLÉ-LATOUR-LANDRY	40
		MARILLIER DE LAPEYROUSE	74

	Pages.		Pages.
MAUBERT	59	ROTHSCHILD (Fondation Char-	
MEURAND	63	lotte-Nathaniel de)	69
MONBINNE	49	ROUX (Delage Detouche).	73
MOREAU	84	ROUYER	70
NEUVILLE (Alphonse de).	70	RUSSEL POPE (John).	86
NICOLO	78	SAINTOUR (Joseph).	61
NOURY	86	SANFORD SALTUS	75
PIGNY (Fondation).	55	SCHEFFER (Ary).	64
PINETTE (Fondation Joseph)	61	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE GRAVURE.	67
PIOT	57	SOUSSAY (de).	76
REDON	83	SUSSE frères	88
REYNAUD (Jean).	53	TALRICH (Jules et Clarisse).	71
RICHTENBERGER.	82	THOMAS (Ambroise)	74
ROME (Prix de).	39	THORLET.	77
ROSSINI	51	TRÉMONT.	41
ROTHSCHILD (Alphonse de)	72	TROYON	44
		VERNIER (Émile)	87

NOTICE

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES

DE

M. ANDRÉ MESSAGER

(30 décembre 1853 — 25 février 1929)

PAR

M. CH.-M. WIDOR

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

MESSIEURS,

Nous ne savons rien de la musique populaire, dans l'Antiquité; rien de la chanson du pâtre, des refrains de la rue, des sonneries, des appels de trompettes, du lyrisme de l'Agora.

La Grèce conquise, Rome est envahie par les Grecs. La langue d'Homère s'impose au pays de Virgile. Au théâtre, Eschyle, Sophocle, Euripide, Aristophane tiennent l'affiche, et bientôt des troupes se forment pour courir la province et porter au delà des monts, la bonne parole, l'esprit de l'Hellade.

Cette bonne parole, hélas! ne nous est point parvenue tout entière. Nous avons hérité de textes littéraires mais non de leur complément, la notation musicale qui permettait au poète, au « musicien-poète », de vivifier le mot, d'intensifier l'accent, car il ne suffisait pas de *déclamer*, il fallait *chanter* ce texte dans des théâtres ouverts aux quatre vents, pour le faire syllabiquement parvenir à des milliers d'auditeurs.

L'expérience avait révélé aux architectes l'efficacité acoustique des surfaces rectilignes, en même temps qu'aux musiciens le rapport de la portée avec la durée du son.

Maintes fois, dans Notre-Dame, avons-nous pu suivre le clair « répons » d'une voix d'enfant planant sur la foule, alors que de robustes poumons ne pourraient faire comprendre, *parlé*, le texte de ce « répons ».

L'Antiquité nous a laissé, avec ses richesses littéraires et des chefs-d'œuvre d'art, quelques ouvrages sur la musique d'un vif intérêt, mais sans preuves à l'appui. Que conclure en effet de ces pauvres reliques : *un lambeau de papyrus, une inscription funéraire, et cet Hymne de Delphes*, dont un plaisant a dit « qu'on avait dû le lire à l'envers ».

Lorsqu'il s'agit, à Rome, de constituer le répertoire du Chant liturgique, de faire le tri des cantilènes anciennes et d'en recueillir les plus significatives, comment s'opéra le tri, on ne sait, et ce qu'on sait moins encore, c'est l'aventureuse odyssee du Recueil, alors qu'à défaut de pièces d'identité, de références quelconques, pendant plus de deux siècles, c'est *oralement*, de vieux à jeune clerc, qu'il s'est transmis.

Sous Louis XIV, Dumont (l'auteur des Plains-Chants

célèbres), Nivers (organiste de Saint-Sulpice), et bien d'autres après eux, se mirent à étudier, à épurer ce « mélos » du souvenir.

En 1853, ce fut un auteur d'opéras applaudis (1), de musique religieuse remarquée et de mélodies dont l'une au moins, sur des vers de Lamartine, le *Lac*, a charmé les deux mondes, ce fut Niedermeyer qui entreprit une campagne à la fois d'assainissement de notre art à l'Église, et de reconstitution de l'antique tonalité, des Modes grecs. Il fonda un journal et ouvrit une école : son journal apprenait aux organistes que l'œuvre de Bach pouvait avantageusement les reposer de leurs improvisations, et aux maîtres-de-chapelle que Palestrina valait bien un cantique. Quant à l'école, grâce à l'intervention du prince de la Moskowa (2), son élève et ami, elle obtint de Napoléon III, la subvention officielle nécessaire. Vif succès dès le début pour un enseignement curieusement encyclopédique, un programme d'études tout à la fois anciennes et modernes. « Le Plain-Chant, disait le rapport du Ministre, base de la musique religieuse, sera dans cette École l'objet d'un soin particulier. » Certes, il eût été bien étonné d'apprendre, cet excellent Ministre, que du religieux enseignement de l'École Niedermeyer sortiraient drames lyriques, opéras-comiques et opérettes, que Gabriel Fauré y trouverait un vénérable collaborateur, Eschyle, et André Messager un joyeux patron, Aristophane.

(1) *Stradella* (3 mars 1837), *Marie Stuart* (6 décembre 1844). Académie royale de musique.

(2) Fils du maréchal Ney, sénateur, officier général.

Je n'ai point à rappeler ici l'œuvre dramatique de Fauré : *Prométhée* et *Pénélope*, mais à évoquer celle de Messager et à vous présenter dame Opérette, pour la première fois, chez nous, admise à la séance. Elle s'incline, en entrant, devant une grande mémoire et salue Mazarin mélomane : c'est lui qui fit connaître en France l'Opéra (1645).

Depuis quelques années déjà, d'autres troupes italiennes, celles-ci de comédie-bouffe, étaient venues chercher fortune à Paris, et s'installer vis-à-vis nos Forains, les comédiens des foires Saint-Ovide, Saint-Clément, Saint-Germain (1). De là, rivalités, jalousies, querelles et suite interminable de procès. Les Forains finissent par avoir gain de cause : un décret leur concède le privilège exclusif des Comédies *avec chant, décors, machinerie et ballets*, privilège de notre Opéra-Comique, du futur théâtre de Grétry, Méhul, Hérold, Auber, Bizet, Massenet, le théâtre de *Carmen* et de *Werther*, où le comique volontiers se tempère jusqu'à l'assassinat et parfois même au suicide.

Elle, toujours gaie l'Opérette, gentiment familière, bien tournée et d'un minois charmant. D'où vient-elle, d'Athènes ou de Montmartre, de Florence ou du Boul' Mich'...? Ce qui est sûr, c'est qu'elle n'a pas froid aux yeux, ne craint pas l'aventure, sachant bien que tout est bien, qui finit par des chansons. Elle connaît ses auteurs :

(1) On peut se rendre compte du périmètre de la foire Saint-Germain, par les rues qui encerclent le marché actuel : *Guisarde* à l'ouest, *du Four* au nord, des *Quatre-Vents* au midi et de *Tournon* à l'est. (Émile Genest, l'Opéra-Comique connu et inconnu, Fischbacher, édit.)

Homère, Aristophane, Plaute, Rabelais. D'Homère elle est férue; des autres, un peu moins : elle leur reproche une tenue négligée et leur manque d'éducation. Les modernes l'enchantent : Meilhac, Halévy, Jules Lemaitre, Maurice Donnay..., tous de si bonne compagnie et de si bon conseil ! C'est par eux qu'elle a connu Offenbach et qu'elle a fait fortune : *Orphée aux Enfers*, *la Belle Hélène*, *la Grande Duchesse*, *la Vie Parisienne*, — débauche de verve inventive, de truculente folie, — et après Offenbach : Lecoq, Audran, Varney, Terrasse, Planquette...

Et voici que change le décor : Messenger entre en scène, fin, réfléchi, curieusement doué, de bonne heure initié aux mystères de son art, de la tonalité antique, de ce Plain-Chant, « base non-seulement de la musique religieuse » mais de toutes les musiques — son œuvre même le prouve. Au sortir de l'École, il se présente à Saint-Sulpice, où Fauré vient de donner sa démission d'organiste du Chœur. On l'accepte, et il y reste six ans, de 1874 à 1880.

C'est là que je l'ai rencontré. Nous étions jeunes alors. Grand-Orgue et Orgue-du-Chœur se répondaient du tac au tac, saintement, liturgiquement, en parfaite harmonie. Souvent l'un proposait un thème que l'autre développait. Plus souvent, j'interrogeais mon collègue du Chœur, implorant sa critique sur l'interprétation d'une œuvre, son effet à distance, vu l'amplitude d'une nef de cent mètres de long. Lorsque, bien des années plus tard, Messenger fut préposé à l'enregistrement des films et directement aux prises avec l'onde sonore, il dut se rappeler nos observations, nos remarques de jadis.

Il écrivait beaucoup. De cette époque date la *Sym-*

phonie couronnée par la Société des Compositeurs et exécutée aux concerts du Châtelet, sous la direction de Colonne, œuvre qui annonçait un maître symphoniste.

Maître symphoniste, certes, il l'eût été. Mais, ironie du sort ! le destin, sans autre avis, vient un beau matin l'enlever à Saint-Sulpice pour le chamberer aux Folies-Bergère : « Le hasard, disait-il, a toujours joué dans ma vie le rôle prépondérant. »

C'est le hasard, en effet, qui des Folies-Bergère l'engage à l'Éden-Théâtre de Bruxelles où, pendant un an, il s'exerce au métier de chef d'orchestre. C'est encore le hasard qui le charge d'un ouvrage lyrique, *François les Bas Bleus*, que la mort de l'auteur laissait inachevé, et dont le succès aussitôt le met en vive lumière. Un jour, il reçoit cette lettre de Saint-Saëns : « Mon cher ami, j'ai profité de l'effusion qui suit une bonne première, pour demander à Vaucorbeil de vous commander un ballet. Allez donc le trouver ; il vous attend demain, chez lui, rue de Miromesnil. » Saint-Saëns, en lui donnant de temps à autre quelques conseils de composition, avait été frappé de son intelligence. Sa lettre lui ouvrit les portes de l'Opéra. Depuis 1886, le ballet des *Deux Pigeons* figure au répertoire du Théâtre.

En 1888, *Messenger* aborde l'Opéra-Comique avec *Iso-line* ; en 1890, avec *la Basoche* ; en 1893, avec *M^{me} Chrysanthème* ; en 1896, avec *le Chevalier d'Harmenthal* ; en 1907, avec *Fortunio*.

Entre temps, ce sont les opérettes qui établissent sa réputation et popularisent son nom : *le Mari de la Reine*, *Miss Dollar*, *la Fiancée en loterie*, *l'Amour masqué*, *les Dra-*

gons de l'Impératrice, la Fauvette du Temple, Monsieur Beaucaire, Mirette, et par-dessus toutes, Les P'tites Michu et Véronique. OEuvres d'esprit et de charme, ne devant rien à personne, écrites spontanément d'une main sûre, disposant au mieux des moyens du métier. Art très particulier, qui procède à la fois de l'Ode et de la Chanson, dans lequel le musicien, tout en poétisant la phrase, doit au plus juste traduire le *mot*, car, dans l'opérette c'est le *mot* qu'on écoute; la musique vient après.

L'Opéra situe là-haut sur les sommets, dieux et demi-dieux, héros de la Légende ou de l'Histoire, dans le recul d'un mystérieux Olympe; de là nous viennent les échos de pompeuses déclamations, de solennels discours. Quelle que soit notre bonne volonté, pourrions-nous y admettre des figures contemporaines, popularisées par l'image, mettre en scène, faire chanter Louis XIV ou Napoléon, alors que, connaissant tout de leur vie, nous savons qu'ils parlaient bref et qu'ils ignoraient le solfège. Véronique et Mirette ne s'expriment pas comme Clytemnestre et Armide, mais comme nous sur le boulevard, et c'est ainsi que Messenger les fait parler, très simplement, tout en leur prêtant le joli accent de son terroir à lui.

Ne sortant jamais des limites naturelles, la voix garde la souplesse qui permet de colorer, syllabe par syllabe, les paroles du texte, et de prêter à ce texte la variété du rythme et le chatoisement du son.

De même est son orchestre; Messenger en dispose suivant la tradition classique, à la mesure des salles auxquelles il le destine. *Ni plus ni moins*, telle est la devise. *Tout ce qui est écrit doit s'entendre*, telle est la règle. Tel est

l'orchestre de Mozart, de Gounod, de Bizet, de Saint-Saëns, de tous ceux qui ont éprouvé la valeur respective de nos moyens sonores, et savent ce qu'on peut en attendre.

Comme moyens sonores, nous n'en avons que deux : l'Orgue et l'Orchestre.

L'Orgue, vieux de deux mille ans, au son duquel s'entraînaient les gladiateurs aux jeux du Cirque, que jouaient Tibère et Néron, que nous décrit Vitruve, de tous les instruments le seul capable de prolonger le son à l'infini et d'éveiller en nous l'idée de l'au-delà, du *Requiescat in pace*.

L'Orchestre, né d'hier, nerveux, violent, rapide... « L'Orgue et l'Orchestre, c'est le Pape et l'Empereur », disait Berlioz, opposant le caractère de ces deux forces rivales, voire même antipathiques ; car il y a incompatibilité d'humeur entre la froide rigidité du tuyau et la nervosité de la chanterelle, la profondeur de l'un, l'acuité de l'autre. Il n'est pas de compositeur qui n'ait travaillé l'Orgue, ne serait-ce que pour s'assimiler l'œuvre de Bach, de « notre Saint-Père le Bach », mais pas un qui ait jamais eu l'idée de se servir de l'Orgue pour s'entraîner à l'Orchestre, de transposer à l'Orchestre les effets de l'Orgue, ni Gounod, ni Saint-Saëns, ni Messager, ni Franck, quoique tous plus ou moins organistes. Encore moins Offenbach (1).

(1) Offenbach était un personnage d'aspect non moins fantastique que les plus fantastiques de ses *Contes (d'Hoffmann)*. Petit, sec, toujours agité, mais de visage impassible ; sous le lorgnon, un œil noir, scrutateur, inquisiteur, troublant ; nez crochu. Son âge ? Impossible de le dire. Il semblait provenir

Écoutons cet orchestre qui crépite et palpite, narguant Calchas et son tonnerre, secouant dieux et déesses de son rythme endiablé... D'où vient l'effet, sinon du texte lui-même, de son irrésistible ironie que le maître-musicien traduit au plus juste, l'ayant froidement médité. Ni développement, ni commentaires : « Dans l'opérette, disions-nous, c'est le *mot* qu'on écoute, la Musique vient après », ce qui d'autre part peut se formuler ainsi : « La Musique, dans l'opérette, s'interdit toute liberté ; comme un maillot sur la peau, elle adhère à son texte. »

Ni développements ni commentaires dans *Véronique* ou dans *l'Amour masqué*, dans *Mirette* ou *Monsieur Beaucaire*, mais une suite de couplets, entrecoupés çà et là par un mouvement de valse. Le genre le veut ainsi. C'est dans ce cercle étroit que doit graviter l'opérette. Quel talent, quel esprit inventif ne faut-il pas au musicien pour créer des plans, jouer à la fois de la lumière et de la couleur, préparer des surprises ? Or, ce qui surprend chez *Messenger*

du monde des Gnômes pour se gausser du nôtre — impression d'ailleurs toute personnelle, car il n'avait que des amis.

Je le rencontrais quelquefois chez le comte d'Osmond (neveu de la comtesse de Boigne, auteur des célèbres Mémoires) qui, le jeudi, réunissait à sa table littérateurs, peintres, musiciens, amateurs et artistes, Massenet entre autres : « On ne me prend pas au sérieux, nous dit-il un jour, on le fera plus tard quand, au concert, on entendra ma musique avec un chœur nombreux et un puissant orchestre ; et alors, si le médaillon de Mozart se trouve à droite de cette cheminée, le mien sera à gauche. »

Aucune vanité dans ce discours. Il avait la foi, et était sincère.

L'orchestre d'Offenbach nous donne l'exemple d'un maximum d'effet avec un minimum de moyens. Douze ou quinze instrumentistes suffisent à la plénitude sonore, grâce à la vérité, à l'implacable précision de l'accent, à l'expérience de l'homme de théâtre, à l'originalité, à l'aventureuse audace du musicien.

c'est l'économie des moyens, la variété de l'idée et la distinction de la forme.

Toute moderne est, dans notre art, la recherche de l'effet *physique* d'une progression, d'un *crescendo* final en quête d'applaudissement. Ni Bach, ni Hændel n'ont jamais spéculé sur cette économie des réserves sonores. Dans leur œuvre symphonique, Exposition et Péroration, deux masses symétriques enserrent les déductions du thème, telles les tours de Notre-Dame encadrant la rosace. Au théâtre, les péripéties du drame s'expliquaient dans des récitatifs psalmodiés, presque parlés, de façon que le public ne perdît rien de ce qu'il devait savoir, et une fois la situation clairement établie, la musique venait la commenter. Chaque acte avait son air du soprano, du ténor, de la basse, un duo ou un trio dans l'un, un trio ou un quatuor dans l'autre, tous ces morceaux s'enchaînant par des récitatifs.

C'est le génie de Mozart qui brisa le vieux moule. L'orchestre de *Don Juan*, tout d'abord, reste celui d'*Idoménée*, de *Così fan tutti*, des *Noces*; mais au dernier acte, un frisson le secoue. Le Commandeur est descendu de son piédestal; le sol tremble sous les pas de l'homme de pierre, c'est le destin qui marche. Plus de récitatif, d'aria, de duo : la musique fait corps avec le drame lui prêtant son intensité expressive, le « fatum » de son rythme, en progression sonore jusqu'au dénouement. Rendons grâce au librettiste de Mozart, de lui avoir inspiré la scène immortelle.

Jusqu'alors, l'opéra avait appartenu aux dieux de la Grèce. Les héros de Lulli, de Rameau, de Glück revêtaient

le péplum et chaussaient le cothurne; eux aussi les Romains de Spontini et tout le théâtre du premier Empire. Deux siècles de péplums et de cothurnes, n'était-ce pas assez pour lasser le parterre et provoquer l'ironie, l'irrévérentieuse ironie d'Offenbach?

Très réservé, et à supposer qu'il ait pu jamais en être tenté, Messenger s'est abstenu de toute parodie. Ce lointain petit-neveu d'Aristophane respecte les ancêtres; les contemporains lui suffisent, et ce n'est pas de la Lyre d'Orphée mais du Violon de chez nous qu'il accompagne leurs propos. Il continue, d'ailleurs, la vieille tradition des trouvères et des troubadours, leurs scènes à deux ou trois personnages, leurs dialogues coupés par des chansons, ces « opérettes » des XV^e et XVI^e siècles, auxquelles il prête la séduction de son talent et son culte de la Musique, car la Musique est, pour lui, une Religion.

Loin de s'en tenir à des pratiques familières avec des Muses descendant du Parnasse en costume de midinettes, Messenger veut, tout en haut, honorer les Dieux eux-mêmes. C'est ce qu'il fait en allant à l'Opéra, au Conservatoire, se consacrer aux chefs-d'œuvre de Wagner et de Beethoven. Il avait été déjà Directeur musical à l'Opéra-Comique (1898), puis à Covent Garden (de 1901 à 1907), quand il fut appelé à la direction de l'Opéra (1907-1914). Nous nous souvenons tous de la perfection avec laquelle furent alors montés *le Crépuscule des Dieux*, *l'Or du Rhin*, *Parsifal* (1).

(1) Directeur musical à l'Opéra-Comique, il avait monté *Louise*, *Pelléas et Mélisande*, *la Reine Fiammette*.

A l'Opéra, avec les œuvres de Wagner, ce furent *Salomé*, de Richard Strauss et *Scémo*, de Bachelet.

Entre temps, c'est la Société des Concerts du Conservatoire qui le veut pour chef, et avec laquelle, pendant la guerre, il poursuit ce magnifique voyage de propagande, en Amérique.

Chef d'orchestre remarquable, en sa façon de conduire on sentait combien son âge mûr restait fidèle à l'idéal de sa jeunesse, à sa piété pour les maîtres et pour les formes les plus hautes de l'Art. Doué d'autant d'érudition que de sensibilité, il avait sur les œuvres du passé comme sur les modernes, avec des aperçus très personnels, des jugements qui ne laissaient point de tendre parfois au paradoxe ; mais il restait toujours sincère, et s'il lui arrivait d'aller jusqu'à une sorte de violence, c'était toujours pour une cause juste.

Il en est une qui lui tenait au cœur, car elle intéressait à la fois son érudition et sa conscience, celle du chant de l'Église latine, héritière de la mélopée antique, de ces Modes grecs « base de toute musique » (1). En comparant les textes récemment imposés avec l'admirable *Canto Firmo* de nos pères, l'ancien organiste s'indignait. Et quelle âme tant soit peu musicale ne s'indignerait comme la sienne ? Il s'indignait non moins des mutilations, que du scandale des harmonies sous lesquelles on étouffe ces malheureux textes, de leurs accompagnements *moderne style*, en absolu contre-sens avec la grandeur de la pensée, la clarté, la ponctuation même de la phrase. « Mesdames,

(1) *La Musique grecque et le chant de l'Église latine* (*Revue des Deux Mondes*, 10 oct. 1895). — *La Révision du Plain-Chant* (*Correspondant*, 10 juillet 1904). — *L'Édition Vaticane* (*Correspondant*, 25 oct. 1905). — *Notice sur Paladilhe* (Ac. des Beaux-Arts), 4 déc. 1926). Ch. M. W.

chantez-moi *Cathédrale* et non pas *Canapé* » s'écriait Gounod, faisant répéter un Psaume à la Concordia (1), Gounod qui, mieux que personne s'était inspiré jadis, à Rome, de la tradition Palestrinienne.

Les grands créateurs cherchent volontiers le repos de la tâche accomplie dans ces retours au travail des premières années, à la technique d'École, au Contre-point, à la Fugue. Tel Beethoven dans ses derniers Quatuors, ses dernières Sonates. Après avoir signé *Tristan* et *Parsifal*, Wagner, chaque matin, allait au Palais des Doges, copier les vieux manuscrits de la Bibliothèque, « attendu, disait-il, qu'on ne lit fructueusement que la plume en main ». Après leur œuvre de théâtre, Gounod et Verdi se sont mis à écrire de la Musique de chambre, des Quatuors à cordes; Saint-Saëns des *Préludes et Fugues* d'orgue et des *Fugues* pour piano.

Si le destin n'a pas permis à Messager de produire comme il l'eût fait en d'autres conditions d'existence, c'est dans ses fonctions administratives, dans ses Directions théâtrales, dans sa Présidence de la *Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques*, dans ses Critiques d'art, qu'il

(1) Il y a de longues années déjà, une Société chorale s'était formée, sous ce nom, pour l'étude des maîtres polyphonistes de la Renaissance et de leurs successeurs Bach, Hændel, Mendeissohn, Schumann... anciens et modernes. Gounod en était le Président et moi, le chef d'orchestre, Ainsi avons-nous donné, dans la salle du Conservatoire, la *Matheus-Passion*, la *Messe en si mineur*, *Paulus*, le *Paradis* et la *Péri*, etc... Les répétitions avaient lieu le samedi, rue de l'Oratoire du Louvre. Comme accompagnateurs, c'étaient les plus brillants élèves de composition, Claude Debussy entre autres, lesquels se succédaient suivant qu'ayant obtenu le prix de Rome, ils nous quittaient pour la Villa Médicis. L'éditeur Fischbacher était notre bibliothécaire.

cherchait, sinon le repos, du moins la diversité rafraîchissante du travail, car l'idée du repos ne lui était point encore venue, lorsque la mort vint le surprendre.

Surprise pour nous tous; avec quelle verve toute juvénile, en effet, il nous exposait, ici même, ses projets à l'étude, ses rêves d'œuvres nouvelles!

La mort n'enlève point tout entiers ceux qui, comme notre confrère, ont consacré leur vie au service du Beau. Ils laissent derrière eux le meilleur de leur pensée. Jusque dans les parties de leur œuvre les plus légères, jusque dans leurs esquisses, jusque dans les improvisations où ne se joue guère que leur fantaisie, on reconnaît encore ces reflets de la Beauté : l'Élégance, le Charme et la Grâce. Mais ici, au souvenir de l'œuvre s'attachera le souvenir d'un exemple : la profonde *unité* d'une carrière, en dépit d'un singulier *dédoublement* sous les apparences. Les fortes études de sa jeunesse, ce fond classique sur lequel repose l'édifice musical, André Messager n'a jamais cessé de le défendre dans ses Directions, dans ses écrits, dans ses paroles. Il était combatif comme nous avons tous le devoir de l'être contre le vandalisme qui s'attaque aux monuments du Passé, contre l'irrespect scandaleux des ignorants, en un mot : contre toute offense à ces lois éternelles qui n'ont jamais arrêté les manifestations les plus audacieuses des plus libres génies, à ces lois dont la garde nous a été confiée et dont nous sommes responsables devant nos successeurs.